EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION 2009•2010

Québec

EMPLOI-QUÉBEC

PLAN D'ACTION 2009•2010

Québec

Rédaction
Direction générale adjointe de la planification,
de la performance et de l'information sur le marché du travail
Emploi-Québec
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Réalisation infographique et édition
Direction des communications
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce plan d'action peut être consulté sur le site d'Emploi-Québec :
www.emploiquebec.net.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009
ISSN 1718-9063 (imprimé)
ISSN 1716-7124 (pdf)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN 978-2-550-56123-1 (imprimé)
ISBN 978-2-550-56124-8 (pdf)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE 5

MOT DE PRÉSENTATION 6

1 LE CADRE DE PLANIFICATION D'EMPLOI-QUÉBEC 7

La mission 7

L'offre de service 7

Le cadre de gestion 8

2 L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LES PRINCIPAUX ENJEUX 9

3 LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES CIBLES DE RÉSULTATS 14

ORIENTATION 1

Atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises. 16

ORIENTATION 2

Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles éloignées en prévision de la reprise économique 19

ORIENTATION 3

Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux 26

ORIENTATION 4

Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant par ses services de solidarité sociale que par ses services publics d'emploi 30

ORIENTATION 5

Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens. 33

4 LES RESSOURCES ALLOUÉES 37

5 LES FACTEURS DE CONTINGENCE 38

ANNEXE A

Fonds de développement du marché du travail : Budget d'intervention 2009-2010 39

ANNEXE B

Résultats préliminaires 2008-2009 40

NOTES 41

MESSAGE DU MINISTRE



Le Québec est touché cette année par le contexte économique exceptionnellement difficile qui prévaut à l'échelle mondiale. En cette période de turbulences, le gouvernement québécois fait du soutien aux individus et aux entreprises victimes du ralentissement économique sa priorité. Nous mettons en œuvre des actions énergiques et immédiates pour prévenir des mises à pied, pour aider les personnes qui perdent ou perdront malheureusement leur emploi ainsi que pour soutenir les entreprises en difficulté.

Le gouvernement, de concert avec ses partenaires du marché du travail, se donne les moyens d'agir avec le **Pacte pour l'emploi *Plus***, qui représente des investissements supplémentaires de 518 millions de dollars sur deux ans, soit 455,8 millions d'investissements publics et 62,2 millions provenant du secteur privé. Quant au Pacte pour l'emploi, que notre gouvernement a annoncé en mars 2008, il passera de 1 milliard de dollars à 1,5 milliard sur trois ans.

Avec les mesures exceptionnelles contenues dans le **Pacte pour l'emploi *Plus*** ainsi qu'avec son offre de service déjà considérable, le Plan d'action 2009-2010 d'Emploi-Québec comporte un nombre impressionnant de mesures destinées à soutenir efficacement les personnes en recherche d'un emploi, les travailleurs et les entreprises et à atténuer les effets d'une conjoncture économique difficile, tout en préparant la main-d'œuvre à la reprise économique qui, souhaitons-le, est imminente.

Parmi les stratégies retenues, mentionnons l'adoption d'une approche proactive pour venir rapidement en aide aux entreprises en difficulté, par la mise en place de la ligne 1 888 EMPLOIS et le déploiement d'équipes tactiques d'intervention régionale. Les entreprises québécoises bénéficieront aussi d'un financement et de moyens accrus pour la formation de leur main-d'œuvre afin d'assurer une meilleure productivité et, ainsi, se positionner favorablement au moment de la reprise.

Consciente que, derrière des entreprises qui procèdent malheureusement à des licenciements, des femmes, des hommes et des familles sont touchés, Emploi-Québec intensifie son action auprès des individus. Par exemple, le soutien financier sera bonifié pour les personnes qui participent aux mesures d'Emploi-Québec. Le Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement sera élargi à tout le Québec, quel que soit le secteur d'activité. Le Programme de soutien aux travailleurs âgés, jusqu'ici réservé au secteur forestier, sera étendu à l'ensemble des secteurs d'activité. Et, comme les perspectives à plus long terme s'inscrivent sous le signe d'une rareté grandissante de la main-d'œuvre disponible, l'accent sera mis sur la formation des travailleurs et des travailleuses ainsi que des chômeurs et des chômeuses, de même que sur la préparation des clientèles éloignées du marché du travail en vue de leur insertion durable en emploi. À cet égard, les prestataires de l'assurance-emploi qui entreprennent une formation continueront de recevoir l'équivalent de leurs prestations, le temps de mener à terme cette formation (jusqu'à concurrence de 36 mois).

Parce qu'elle ne voit aucune contradiction, malgré le contexte économique actuel, à poursuivre ses efforts pour intégrer les personnes les plus éloignées du marché du travail et à offrir du soutien aux travailleurs et travailleuses qui perdent leur emploi, Emploi-Québec continuera sa lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. D'ailleurs, l'agence participera activement cette année aux travaux d'élaboration du second Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui permettra de redéfinir les moyens appropriés pour endiguer cette pauvreté ainsi que de préciser les rôles assumés par l'ensemble des partenaires engagés dans cette démarche de société.

Grâce à l'ensemble des moyens mis en place par le gouvernement et fort de la mobilisation des partenaires autour de l'emploi et de la qualification de la main-d'œuvre, le Québec, j'en suis convaincu, pourra affronter la tempête et être prêt à rebondir lorsque la conjoncture économique s'améliorera.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

Sam Hamad

Sam Hamad

MOT DE PRÉSENTATION

L'agence Emploi-Québec relève du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et est reconnue comme le service public d'emploi au Québec. Issue de l'intégration administrative en 2006 de l'agence du même nom et de l'agence de la Sécurité du revenu, elle assure les services publics d'emploi et de solidarité sociale.

La planification liée aux services publics d'emploi doit être établie en concertation par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail. Elle doit être approuvée par le gouvernement, conformément à la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail. Ainsi, la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail porte essentiellement sur la planification liée aux services publics d'emploi.

La planification liée aux services de solidarité sociale relève de la responsabilité du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conformément à la Loi sur l'administration publique.

1 LE CADRE DE PLANIFICATION D'EMPLOI-QUÉBEC

LA MISSION

« Emploi-Québec a pour mission de contribuer à développer l'emploi et la main-d'œuvre ainsi qu'à lutter contre le chômage, l'exclusion et la pauvreté dans une perspective de développement économique et social. »

Emploi-Québec considère que le travail est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière et l'insertion sociale des individus aptes au travail. Par ses interventions, elle vise à favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre de Québécoises et de Québécois et à mobiliser les bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail, à développer les compétences et à accroître la productivité de la main-d'œuvre ainsi qu'à améliorer les pratiques de gestion des ressources humaines et de formation dans les entreprises.

L'OFFRE DE SERVICE

Emploi-Québec fournit les services publics d'emploi et les services de solidarité sociale.

En plus des services universels offerts à l'ensemble de la population et des entreprises, Emploi-Québec fournit également des services d'emploi spécialisés aux personnes aptes à entreprendre une démarche qui, à terme, les conduira à intégrer le marché du travail ou à se maintenir en emploi, de même qu'aux entreprises éprouvant des difficultés liées à la main-d'œuvre.

L'agence offre aussi, par l'entremise de ses services de solidarité sociale, une aide financière de dernier recours aux personnes financièrement démunies ainsi qu'un soutien à l'insertion sociale et socioprofessionnelle des personnes qui ne sont pas prêtes à entreprendre immédiatement une démarche vers l'emploi.

Les services d'emploi et de solidarité sociale de l'agence offerts aux individus s'inscrivent dans un continuum de services axé vers l'emploi, c'est-à-dire qui permet d'assurer un cheminement fluide et un accompagnement des personnes qui en ont besoin pour intégrer le marché du travail.

Les services publics d'emploi

Le rôle des services publics d'emploi est de contribuer à l'amélioration du fonctionnement du marché du travail, à un meilleur équilibre de l'offre et de la demande de main-d'œuvre et à la réduction du chômage, des pertes d'emplois, de l'instabilité de l'emploi et des obstacles à la création d'emplois.

Les dysfonctionnements du marché du travail constituent un frein au développement économique et social du Québec. Ils se manifestent, notamment, dans l'ampleur et la persistance des disparités régionales ainsi que dans un chômage, un sous-emploi et un taux d'assistance sociale qui restent élevés, alors même qu'un nombre substantiel de postes sont vacants et, dans certains cas, difficiles à pourvoir[1].

En outre, les services publics d'emploi jouent un rôle stratégique pour aider le Québec à contrer les effets négatifs sur le marché du travail d'une conjoncture économique défavorable. Ils sont aussi des leviers majeurs pour relever les défis du vieillissement de sa population, de la faible productivité des entreprises et de l'intensification de la concurrence internationale. Les services publics d'emploi permettent de faire face au risque que ces défis représentent pour le niveau de vie des Québécoises et des Québécois, pour l'équilibre du marché du travail, pour la capacité de l'État, dans le contexte actuel des finances publiques, à financer ses programmes et à répondre aux besoins de la population, de même que pour celle des entreprises à maintenir et à créer des emplois.

Les services publics d'emploi contribuent ainsi à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même qu'au développement économique et social du Québec.

Les services de solidarité sociale

En vertu du volet Solidarité sociale de son offre de service, Emploi-Québec est responsable des programmes d'aide financière conformément aux dispositions de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles[2]. À ce titre, l'agence a le mandat de soutenir financièrement les personnes et les familles démunies, de même que de favoriser leur autonomie économique et sociale, en les encourageant à exercer des activités facilitant leur insertion sociale, leur insertion en emploi et leur participation active à la société.

Ainsi, par leurs interventions, les services de solidarité sociale contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux, qui sont de hausser le niveau et la qualité de vie des Québécoises et des Québécois ainsi que des communautés où elles et ils vivent, de réduire la pauvreté et de relever les défis que posent au Québec l'équilibre du marché du travail et celui des finances publiques.

LE CADRE DE GESTION

Emploi-Québec situe son action dans le cadre de gestion par résultats du gouvernement du Québec, avec : a) sa convention de performance et d'imputabilité, qui définit son cadre de gestion et précise notamment les indicateurs servant à l'établissement de ses cibles et à sa reddition de comptes; b) ses plans d'action national et régionaux annuels, qui indiquent ses orientations stratégiques et les ressources dont elle dispose, de même que les cibles à atteindre, en fonction du contexte socioéconomique et de son contexte organisationnel; c) son rapport annuel de gestion, qui rend compte de ses résultats et du degré d'atteinte de ses objectifs.

Emploi-Québec rend publics son plan d'action et son rapport annuel de gestion et les dépose à l'Assemblée nationale. De plus, son plan d'action est élaboré dans le respect des paramètres de transfert de la responsabilité des mesures actives d'emploi, tels qu'ils ont été convenus avec le gouvernement fédéral dans l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail[3].

Par ailleurs, afin de tirer le meilleur parti de la gestion par résultats, Emploi-Québec gère ses interventions de façon décentralisée et en partenariat. Manifestations de ce partenariat, les deux ententes[4] convenues entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail favorisent le renforcement du rôle et de la contribution des partenaires à l'égard de la qualification de la main-d'œuvre. Emploi-Québec s'appuie aussi sur l'expertise d'un réseau d'organismes œuvrant au développement de l'employabilité[5].

De nature essentiellement stratégique, le plan d'action d'Emploi-Québec trouve son prolongement dans les plans d'action régionaux. Chacune des directions régionales précise les actions qu'elle conduira pour contribuer au développement économique et social de sa région et pour concrétiser les orientations du plan d'action annuel de l'agence et atteindre ses objectifs et ses cibles. Les cibles et les objectifs s'inscrivent généralement dans une perspective pluriannuelle, bien qu'Emploi-Québec rende compte annuellement de l'atteinte des cibles et de l'utilisation des budgets. Cette perspective pluriannuelle s'impose eu égard à la nature structurelle et au caractère persistant des problématiques du marché du travail et des clientèles qui font l'objet de ses interventions[6]. Le plan d'action annuel de l'agence trouve également son prolongement dans les plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre, des comités d'intégration et de maintien en emploi, des comités consultatifs et de la Table métropolitaine de Montréal.

Enfin, par son plan d'action, Emploi-Québec contribue à la concrétisation du plan stratégique du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du Pacte pour l'emploi : *le Québec de toutes ses forces*, du Pacte pour l'emploi *Plus : ensemble pour la relance*, du plan de modernisation de l'État, du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de la Stratégie gouvernementale de développement économique, de la Stratégie pour le développement de toutes les régions, des diverses mesures mises en place pour aider les secteurs d'activité économique en difficulté, du nouvel espace économique du Québec, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue, de la Stratégie gouvernementale de développement durable, ainsi que des priorités que se sont données le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail.

2 L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DU TRAVAIL, LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LES PRINCIPAUX ENJEUX

LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LE MARCHÉ DU TRAVAIL : LE QUÉBEC ENTRAÎNÉ PAR LA RÉCESSION MONDIALE[7]

Le contexte économique dans lequel s'inscrit le Plan d'action 2009-2010 d'Emploi-Québec contraste fortement avec celui qui prévalait en général depuis la mise sur pied de l'agence en 1998. La longue période d'expansion amorcée dans la deuxième moitié des années 1990, qui s'était soldée ces dernières années par les meilleures conditions du marché du travail en plus de trente ans et par des reculs notables du taux d'assistance sociale et de la proportion de la population québécoise vivant sous le seuil de faible revenu, s'est arrêtée brusquement à la fin de 2008, le Québec succombant à son tour à la pire crise économique qui ait secoué le monde depuis la Seconde Guerre mondiale.

L'horizon 2009-2010 s'inscrit donc dans une perspective de récession, de pertes d'emplois ainsi que de hausses du chômage et du nombre de prestataires de l'assurance-emploi et de l'assistance sociale. À plus long terme, les grands défis auxquels le Québec doit faire face (tel le maintien du niveau de vie dans un contexte de vieillissement de la population) restent entiers et risquent même de prendre de l'ampleur si la récession s'avère profonde et si la reprise tarde à se manifester.

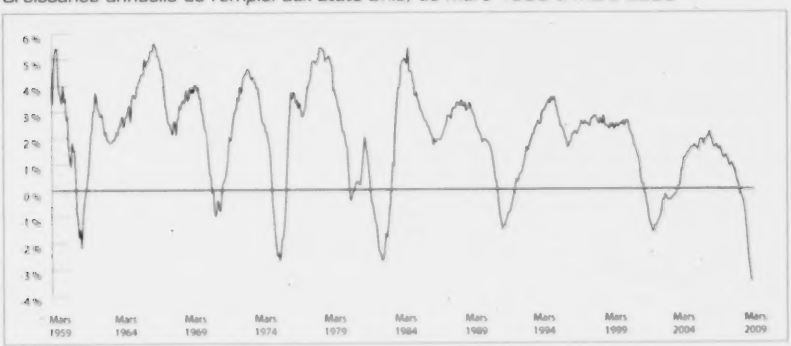
L'effondrement du marché américain de l'immobilier et ses répercussions initiales sur les marchés financiers ont poussé les États-Unis en récession à partir de décembre 2007. Le repli s'est étendu aux différents secteurs de l'économie et au reste du monde tout au long de 2008. La situation a dégénéré à partir de l'automne, avec la faillite ou le soutien par des apports majeurs de fonds publics de grandes institutions financières américaines et européennes. Les sources de crédit se sont alors taries, la confiance des entreprises et celle des consommatrices et des consommateurs ont chuté et la demande, tant intérieure qu'extérieure, s'est affaissée.

Cette dernière secousse survenue à l'automne 2008 a entraîné des replis majeurs du produit intérieur brut dans plusieurs pays. La baisse annualisée du produit intérieur brut au dernier trimestre de 2008 s'est élevée à 6,3 % aux États-Unis, à 8,2 % en Allemagne et à 12,1 % au Japon. La baisse était alors plus modeste au Canada (3,4 %) et au Québec (1,4 %), mais il s'agit tout de même des replis les plus importants depuis 1991 et 1992 respectivement[8].

La récession actuelle est déjà considérée, étant donné sa profondeur et le nombre de pays touchés, comme la pire à secouer le monde en plus de 60 ans. Aux États-Unis, la perte de plus de cinq millions d'emplois de décembre 2007 à mars 2009 dépasse déjà, toutes proportions gardées, toutes celles observées depuis la fin des années 1950. Le rythme de ces pertes s'est par ailleurs accéléré dans la foulée des événements de l'automne 2008. Les deux tiers des pertes d'emplois survenues jusqu'ici en quinze mois se sont en fait produites sur la période de cinq mois qui va de novembre 2008 à mars 2009.

GRAPHIQUE 1

Croissance annuelle de l'emploi aux États-Unis, de mars 1959 à mars 2009

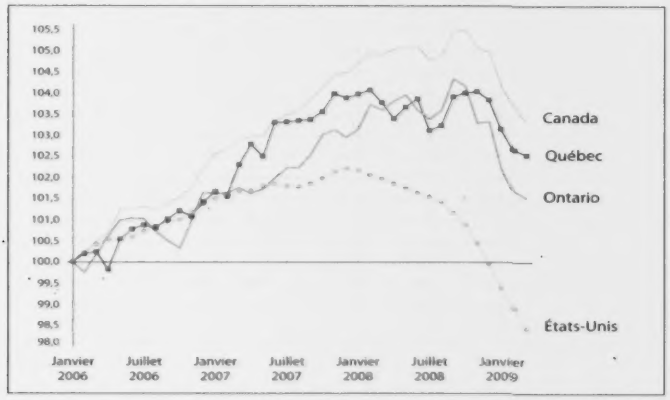


Source : U.S. Bureau of Labor Statistics, compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail.

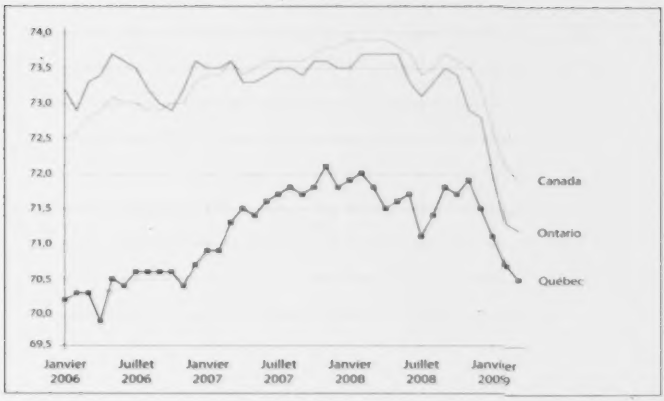
Au Québec, la première vague de la crise a mis un terme dès la fin de 2007 à l'élan à la hausse de l'emploi, qui a ensuite évolué en dents de scie, sans tendance très nette, pendant la majeure partie de 2008. Le niveau d'emploi était tout de même, en moyenne, plus élevé en 2008 qu'en 2007, ce qui s'est traduit par un gain moyen de 30 000 emplois (le plus faible depuis 1996) et a permis de maintenir le taux d'activité (77,3 %), le taux d'emploi (71,7 %) et le taux d'emploi à temps plein (58,6 %) autour de leurs sommets historiques[9]. Sur la même base annuelle, le taux de chômage s'est maintenu en moyenne à 7,2 % en 2008, un creux de 34 ans, et le taux d'assistance sociale chez les adultes a diminué à la marge à 7,3 %, son plus bas niveau en 30 ans[10].

Après avoir résisté tant bien que mal à une récession de plus en plus mondiale, le marché du travail en a davantage ressenti les effets au Québec et au Canada à la suite de la deuxième secousse survenue à l'automne 2008. L'emploi s'est contracté plus tôt et davantage jusqu'ici en Ontario, qui a perdu 182 000 emplois (- 2,7 %) sur la période de six mois allant d'octobre 2008 à mars 2009, tandis que le Québec perdait 56 000 emplois (- 1,4 %) sur la période de quatre mois débutant en décembre 2008. À l'échelle du Canada, les pertes ont commencé en novembre et totalisaient 357 000 emplois (- 2,1 %) en mars 2009. En comparaison, la perte de plus de 5 millions d'emplois en quinze mois aux États-Unis représente 3,7 % du niveau initial d'emploi[11]. Le taux de chômage a augmenté fortement aux États-Unis, au Canada, en Ontario et, dans une moindre mesure, au Québec[12], où il atteignait tout de même 8,3 % en mars 2009, son niveau le plus élevé en trois ans. Le taux d'emploi s'est aussi replié, autour du niveau observé à cette époque.

GRAPHIQUE 2 – *Évolution de l'emploi, de janvier 2006 à mars 2009 (en pourcentage)*



GRAPHIQUE 3 – *Taux d'emploi de la population de 15 à 64 ans, de janvier 2006 à mars 2009 (indice, janvier 2006 = 100)*



Note : Les données sur l'emploi (graphique 2) sont recueillies auprès d'entreprises aux États-Unis et auprès de ménages (individus) au Canada.

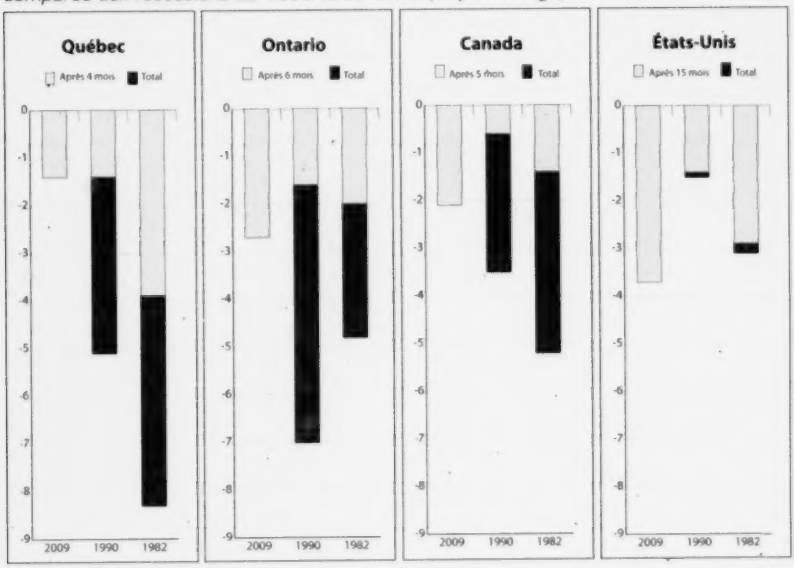
Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics, compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail.

En Ontario et au Canada, les pertes d'emplois subies jusqu'à maintenant dépassent déjà celles qui ont été enregistrées après le même nombre de mois au début des récessions de 1982 et de 1990. Au Québec, elles sont équivalentes à celles des quatre premiers mois de la récession de 1990, mais sensiblement inférieures aux pertes observées au début de celle de 1982. La récession de 1982 avait entraîné une perte totale de 236 000 emplois (- 8,3 %) en 12 mois au Québec et il avait ensuite fallu attendre 33 mois pour que tous ces emplois soient récupérés. La perte subie en 1990 était moins grande (- 160 000 emplois ou - 5,1 %), mais elle s'est échelonnée sur une période beaucoup plus longue (29 mois) et a mis plus de quatre ans (54 mois) à être compensée.

Les effets de la récession sur le marché du travail s'étendent à une majorité de secteurs d'activité, comme c'est en général le cas en pareilles circonstances. Au Québec, le secteur des services a joué un rôle important dans l'atonie de l'emploi en 2008 et dans le déclin que celui-ci a connu au cours des derniers mois, du fait qu'il emploie plus de trois travailleuses ou travailleurs sur quatre. La tendance est aussi à la baisse dans le secteur primaire (agriculture, forêt et mines). Le niveau d'emploi demeure élevé dans la construction, mais sous son sommet de la fin de 2008, tandis qu'il a eu tendance à se stabiliser dans le secteur manufacturier après les fortes baisses des dernières années. Étant donné la conjoncture actuelle, de nouvelles baisses de l'emploi ne peuvent toutefois être exclues pour les prochains mois.

GRAPHIQUE 4

Pertes d'emplois successives, période actuelle se terminant en mars 2009 comparée aux récessions de 1990 et de 1982 (en pourcentage)



Note : Les données sur l'emploi sont recueillies auprès d'entreprises aux États-Unis et auprès de ménages (individus) au Canada.

Sources : Statistique Canada et U.S. Bureau of Labor Statistics, compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail.

Le Québec dispose d'un certain nombre d'atouts pour affronter la conjoncture difficile qui s'annonce pour 2009-2010. D'une part, son marché du travail demeure (jusqu'en mars 2009) dans un meilleur état qu'il l'était avant même les récessions du début des années 1980 et 1990, et les importants investissements annoncés dans les infrastructures ces dernières années arrivent à point nommé pour stimuler l'économie, tout comme les mesures énergiques prises plus récemment ici et un peu partout dans le monde. D'autre part, son économie est beaucoup plus diversifiée qu'auparavant, sa population est nettement plus scolarisée et les pressions démographiques, qui ont eu pour effet d'aggraver les crises des dernières décennies, sont à peu près inexistantes aujourd'hui.

Il y a toutefois peu de précédents à la crise qui secoue le monde actuellement et, malgré certains signes suggérant que la chute de l'économie mondiale est sur le point de s'arrêter, les conditions de base d'un retour à la normale, au nombre desquelles figurent des marchés financiers fonctionnels et la confiance des entreprises et celle des consommatrices et des consommateurs, ne sont pas en place pour le moment. Par ailleurs, dans un contexte où le commerce international, importations comme exportations, est en chute libre dans une majorité de pays, plusieurs de ces pays semblent être tentés par des mesures protectionnistes qui ne manqueraient pas de limiter la vigueur de la reprise.

Les prévisions les plus récentes[13] font état de pertes d'emplois qui se poursuivraient au moins pendant une partie de 2009 au Québec et entraîneraient, en raison du retard entre les mouvements de ces deux variables, une hausse du taux de chômage jusqu'en 2010. La détérioration du marché du travail n'atteindrait pas, selon ces prévisions, les niveaux observés en 1982 et en 1990, mais l'incertitude qui les entoure commande un suivi attentif de l'évolution du marché du travail au cours des prochains mois. Les pertes importantes déjà enregistrées ces derniers mois commandent quant à elles la mise en place immédiate de mesures pour atténuer les effets de la récession.

LES GRANDS ENJEUX STRUCTURELS : LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION, LE HAUT TAUX D'ASSISTANCE SOCIALE ET LA COMPÉTITIVITÉ MENACÉE DES ENTREPRISES DU QUÉBEC

En plus de devoir faire face à la situation conjoncturelle dont nous venons de faire état – et qui est en soi un enjeu de taille pour 2009-2010 –, Emploi-Québec doit composer avec un certain nombre d'enjeux de nature structurelle, lesquels persistent au fil des ans.

Le vieillissement de la population et le niveau de vie

La population en âge de travailler du Québec (de 15 à 64 ans) croît lentement et on s'attend à ce qu'elle commence à décliner dès le début de la prochaine décennie, un phénomène déjà amorcé dans certaines régions, alors que les besoins de main-d'œuvre sont appelés à terme à augmenter, en raison notamment du nombre élevé de postes qui devront être pourvus à la suite des départs à la retraite. Cette évolution démographique risque de compromettre la croissance de l'économie et de l'emploi, en plus d'entraîner une baisse des recettes fiscales, un accroissement des pressions sur les finances publiques et, au bout du compte, une réduction du niveau de vie de la population québécoise.

Le niveau de vie de la population québécoise dépend des facteurs suivants :

- La part de la population en âge de travailler dans la population totale; cette part a déjà commencé à diminuer et continuera de le faire à l'un des rythmes les plus rapides au sein des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE);
- Le taux d'emploi qui, malgré les progrès des dernières années, demeure plus faible que dans la plupart des autres provinces canadiennes en raison du taux de chômage relativement élevé du Québec et de la faible participation au marché du travail de certains groupes de la population, notamment, les personnes de 55 à 64 ans[14];
- Les heures travaillées, en moyenne, par travailleur, qui sont plus élevées que dans plusieurs pays européens, mais parmi les plus faibles au Canada et en Amérique du Nord[15];
- La productivité, plus faible qu'au Canada, qu'aux États-Unis et que dans plusieurs pays européens; de plus, l'écart s'est creusé au cours des dernières années en raison de la faible croissance de la productivité québécoise[16,17].

S'il veut maintenir son niveau de vie ou, à plus forte raison, l'améliorer tout en continuant à travailler en moyenne moins d'heures qu'ailleurs en Amérique du Nord, le Québec doit nécessairement accroître son taux d'emploi, en favorisant la participation au marché du travail du plus grand nombre possible, et améliorer sensiblement sa productivité.

Un haut taux d'assistance sociale malgré la baisse importante des dernières années

La forte croissance de l'emploi qu'a connue le Québec entre la fin des années 1990 et les dernières années a contribué à une diminution importante de la clientèle des programmes d'assistance sociale et de la proportion de la population qui en bénéficie (le taux d'assistance sociale). Entre 1998 et 2008[18], le nombre total de prestataires adultes d'une aide financière de dernier recours[19] a reculé, de 504 020 à 371 895 (- 26,2 %). Le nombre d'adultes prestataires de l'aide sociale qui étaient sans contraintes à l'emploi a diminué davantage (- 44,2 %), passant de 255 548 à 142 524.

Cette baisse plus rapide du nombre de prestataires sans contraintes reflète le fait que ceux et celles qui étaient les plus aptes à intégrer à court terme le marché du travail l'ont fait les premiers. Les personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, qui relèvent du Programme de solidarité sociale, forment

en conséquence une plus grande proportion des prestataires d'une aide financière de dernier recours qu'il y a dix ans. Il en va de même des personnes immigrantes, ayant ou non des contraintes à l'emploi[20]. Cette augmentation de la présence des personnes immigrantes reflète en partie celle de leur population, mais illustre aussi les obstacles qu'elles rencontrent en tentant d'intégrer le marché du travail[21].

Le taux d'assistance sociale de la population québécoise de moins de 65 ans (adultes et enfants) est passé de 11,4 % en 1998 à 7,6 % en 2007 et à 7,5 % en 2008. Il s'agissait alors du taux le plus bas enregistré depuis 1976. Le taux d'assistance sociale du Québec demeure toutefois au deuxième rang parmi les dix provinces canadiennes après celui de Terre-Neuve-et-Labrador, et il a diminué moins rapidement qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada, où il se situait respectivement à 6,3 % et à 5,8 % en 2007[22]. Différents facteurs contribuent à expliquer le taux d'assistance sociale relativement élevé du Québec par rapport à la moyenne canadienne : la plus grande incidence du chômage, les barèmes d'aide financière, les conditions d'accès aux programmes d'assistance sociale selon la province, la structure d'âge de la population ainsi que les valeurs sociales.

Le nombre de prestataires et le taux d'assistance sociale ont diminué de plus en plus lentement ces dernières années et il faut s'attendre, étant donné la conjoncture actuelle, à ce qu'ils recommencent à augmenter. La détérioration des conditions du marché du travail devrait également pousser à la hausse la proportion de prestataires qui n'ont pas de contraintes à l'emploi. À terme, cependant, de nouvelles réductions du recours à l'assistance sociale par une plus grande participation au marché du travail conservent toute leur pertinence pour contrer les effets du vieillissement et réduire la pauvreté.

La compétitivité menacée des entreprises

Pour demeurer compétitives sur les marchés et être en mesure de maintenir et de créer des emplois, les entreprises doivent constamment s'adapter au changement. Depuis une douzaine d'années seulement, les entreprises québécoises ont ainsi dû s'adapter à des changements technologiques radicaux, à l'intensification de la concurrence internationale marquée par l'avancée considérable, sur le plan des exportations, de la Chine et de plusieurs autres pays à bas salaires, à une hausse sans précédent du dollar canadien et à la flambée des coûts de l'énergie. Dans un contexte de ralentissement prononcé de l'économie mondiale, les entreprises du Québec doivent maintenant faire face à la montée du protectionnisme et à un nouveau recul des exportations (plus de 50 % du produit intérieur brut du Québec est exporté vers les autres provinces canadiennes ou vers les autres pays[23]), mais aussi à une diminution de la demande intérieure[24], dont dépendent près de trois emplois sur quatre[25].

La compétitivité dépend entre autres facteurs du taux de change, qu'on ne peut pas contrôler[26]. Elle peut aussi être améliorée par une baisse des salaires, mais cela a pour effet de réduire le niveau de vie. Le seul moyen à notre portée pour accroître la compétitivité des entreprises tout en améliorant le niveau de vie de la population consiste à augmenter la productivité[27]. La productivité dépend notamment :

- de l'investissement dans les nouveaux équipements et dans les nouvelles techniques de production (le capital physique);
- de l'investissement dans la qualification de la main-d'œuvre (le capital humain);
- de la façon dont ces facteurs sont utilisés et combinés (organisation du travail et de la production), puisque le capital physique et le capital humain sont complémentaires (les techniques les plus avancées n'accroîtront pas la productivité si la qualification n'y est pas adaptée; la qualification la plus élevée ne donnera pas non plus les résultats escomptés si on ne dispose pas des outils appropriés, pas plus que si elle est mal ou sous-utilisée).

Le retard historique du Québec en matière d'investissement en machines et matériel[28] de production et ses carences en matière de compétences de base[29] sont au nombre des facteurs qui expliquent son retard sur le plan de la productivité. On peut tout de même se surprendre que celle-ci ne soit pas plus élevée considérant le niveau généralement élevé de la qualification[30]. Cela pourrait dénoter l'insuffisance de machines et de matériel de pointe à la disposition des travailleuses et des travailleurs qualifiés, comme des lacunes dans l'organisation du travail et de la production, puisque la façon dont les ressources humaines et matérielles sont utilisées et combinées joue un rôle important quand il s'agit d'améliorer la productivité.

Lorsque la conjoncture est difficile, les entreprises se voient forcées de réduire leurs coûts pour demeurer compétitives, au risque de voir leur survie menacée. Il peut devenir difficile, en pareille circonstance, de ne pas faire de mises à pied. Les entreprises sont pourtant aux prises avec un grave dilemme à cet égard, sachant que la main-d'œuvre qualifiée deviendra avec les années de plus en plus rare, donc difficile à recruter, et cela, au moment où une baisse de l'activité économique offre une occasion de parfaire les compétences des travailleuses et des travailleurs, en particulier les compétences de base.

3 LES ORIENTATIONS, LES STRATÉGIES ET LES CIBLES DE RÉSULTATS

La conjoncture économique exceptionnelle soulève des enjeux de taille pour le marché du travail, enjeux qui se juxtaposent aux défis du vieillissement démographique et de la compétitivité des entreprises.

En 2009-2010, la priorité sera d'atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises. Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, par l'intermédiaire d'Emploi-Québec, investira massivement en intervenant de façon proactive afin de soutenir l'ensemble des clientèles touchées par la crise. Emploi-Québec entend ainsi :

- renforcer son action;
- augmenter l'accessibilité de ses services;
- bonifier ses services existants.

Ces investissements sont rendus possibles grâce au Pacte pour l'emploi *Plus*, annoncé le 23 mars 2009 par le gouvernement du Québec. Les nouvelles sommes prévues permettront de soutenir davantage de personnes et d'entreprises, et ce, en répondant aux urgences tout en préparant l'avenir. Parmi les mesures qui auront des retombées immédiates, on compte :

- les services adaptés aux personnes qui perdront leur emploi;
- les investissements destinés à la qualification de la main-d'œuvre et qui visent à éviter les licenciements.

En joignant les sommes publiques et privées prévues dans le cadre du Pacte pour l'emploi *Plus* à celles du Pacte pour l'emploi – une stratégie adoptée en mars 2008 qui est venue bonifier le panier de services déjà bien garni d'Emploi-Québec –, du Fonds de développement du marché du travail et du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, c'est 4,6 milliards de dollars qui seront investis par le gouvernement et ses partenaires sur trois ans afin d'aider les chercheuses et les chercheurs d'emploi, les travailleuses et les travailleurs ainsi que les entreprises.

Ces choix s'appuient notamment sur les observations de la vigie du marché du travail, un mécanisme de suivi mis en place sous la responsabilité de la Commission des partenaires du marché du travail.

UNE VISION À LONG TERME

Comme les turbulences économiques sont temporaires, il est capital de soutenir tous les individus et toutes les entreprises. Les perspectives à moyen et à plus long terme s'inscrivent en effet sous le signe du vieillissement de la population, du déclin prévisible de la population en âge de travailler et d'une rareté grandissante de la main-d'œuvre disponible.

Les orientations du plan d'action 2009-2010 permettent d'ajuster l'offre de service d'Emploi-Québec à la conjoncture économique, tout en répondant aux grands enjeux structurels auxquels le Québec continue de faire face. En effet, ces orientations combinent les actions d'Emploi-Québec pour contenir la montée du chômage et la hausse du nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours, pour mettre à profit les périodes de réduction d'activité afin de préparer la main-d'œuvre et les entreprises à la reprise qui suivra inévitablement ainsi que pour soutenir les individus et les entreprises touchés par la récession. De plus, l'agence veillera à accélérer la modernisation de son offre de service afin de dégager des marges de manœuvre dans le but de maintenir un service de qualité, en dépit d'une augmentation appréhendée du nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours.

Ainsi, Emploi-Québec structurera ses interventions autour des cinq grandes orientations stratégiques suivantes, pour lesquelles les stratégies et les cibles de résultats ont été bonifiées en fonction du Pacte pour l'emploi *Plus* :

1. **Atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises**
2. **Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles éloignées en prévision de la reprise économique**

3. **Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux**
4. **Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant par ses services de solidarité sociale que par ses services publics d'emploi**
5. **Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens**

Ces orientations sont cohérentes avec les priorités ministérielles et gouvernementales ainsi qu'avec les orientations du plan stratégique ministériel 2008-2011.

ORIENTATION 1 — Atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises

L'état actuel de l'économie québécoise réclame des actions énergiques, concertées et immédiates pour soutenir le nombre croissant d'entreprises qui se trouvent en difficulté et pour aider les personnes qui perdent ou perdront leur emploi.

Il n'est pas toujours possible d'empêcher les gens de perdre leur emploi, ni les entreprises de subir les contrecoups d'une économie mondiale en difficulté. Cependant, par ses services d'emploi et de solidarité sociale, Emploi-Québec peut intervenir pour atténuer les effets d'une conjoncture difficile et pour soutenir la population et les entreprises avec l'objectif, à plus long terme, d'être prêts lorsque la reprise sera au rendez-vous.

Malgré la conjoncture défavorable, il ne faut oublier personne, tant les nouveaux chômeurs et chômeuses que ceux et celles dont les difficultés vont s'aggraver en raison de la crise. Les entreprises ont besoin de réponses rapides et d'un soutien accru. Elles doivent aussi être encouragées à former leur main-d'œuvre et à la maintenir en emploi. Par ses actions favorisant le maintien en emploi par la formation, Emploi-Québec non seulement aide les individus, mais elle aide aussi les entreprises à améliorer leur productivité.

Ainsi, Emploi-Québec accélérera cette année et l'an prochain le rythme de ses interventions afin de faire face aux urgences qui découlent de la crise en soutenant l'ensemble des clientèles. À cette fin, Emploi-Québec :

- accroîtra et renforcera son intervention auprès des entreprises de manière proactive afin d'éviter les mises à pied et de favoriser le développement et la reconnaissance des compétences;
- accroîtra son intervention auprès des nouveaux chômeurs et chômeuses en offrant des services adaptés et renforcés aux personnes qui perdront leur emploi en raison du contexte défavorable pour leur permettre de demeurer actives et d'assurer leur intégration durable sur le marché du travail;
- continuera à soutenir les personnes plus éloignées du marché du travail en prévision de la reprise.

AXE D'INTERVENTION 1.1

Rallier les personnes et les entreprises autour de l'emploi et du développement des compétences de la main-d'œuvre

Une approche proactive des services offerts aux entreprises

Afin d'être plus proactive que jamais et d'agir en amont, Emploi-Québec a mis en place un nouveau service téléphonique sans frais pour venir en aide de façon accélérée aux entreprises et, ainsi, prévenir des mises à pied. Des équipes tactiques d'intervention régionale et interministérielle sont aussi spécialement mandatées pour agir auprès des entreprises particulièrement susceptibles d'être touchées par la situation économique.

Ces actions concertées aideront à positionner favorablement les entreprises québécoises au moment de la reprise économique.

Des mesures de formation pour les entreprises

Les entreprises bénéficient dès cette année d'un financement accru pour la formation de leur main-d'œuvre et la contribution gouvernementale pour la formation associée à certains projets économiques d'envergure a été augmentée. Le crédit d'impôt à la formation du secteur manufacturier a été étendu aux entreprises des secteurs forestier et minier ainsi qu'à certaines entreprises du secteur des services. La mise sur pied des mutuelles de formation se poursuivra pour permettre de répondre aux besoins des PME qui éprouvent des difficultés à gérer le développement des compétences de leur personnel.

Le recours au Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ), un nouveau programme mis sur pied à l'initiative de la Commission des partenaires du marché du travail, qui jouit actuellement d'une grande popularité, sera particulièrement intéressant. Ce programme permet aux entreprises touchées par le ralentissement et qui, autrement, procéderaient à des réductions d'heures de travail ou à des mises à pied temporaires d'utiliser ces périodes afin de développer les compétences de leur personnel, en particulier les compétences de base.

Répondre avec célérité aux nombreuses personnes sans emploi qui frapperont à la porte d'Emploi-Québec

Emploi-Québec anticipe qu'un nombre accru de personnes sans emploi voudront se prévaloir des mesures et services d'emploi. Les 147 centres locaux d'emploi, répartis dans tout le Québec, constituent les portes d'entrée idéales de cette clientèle en quête de soutien et de réponses rapides à ses besoins. En plus des services courants, les centres locaux d'emploi disposent de mesures adaptées et enrichies.

L'accent est mis sur la formation des travailleuses et des travailleurs ainsi que des chômeuses et des chômeurs victimes de la conjoncture économique afin de préparer ces personnes à réintégrer de manière durable le marché du travail. Ainsi, les participantes et les participants aux mesures d'Emploi-Québec profiteront d'une bonification du soutien du revenu accordé durant la participation. Pour les personnes éloignées du marché du travail, la durée des subventions salariales a été augmentée afin d'aider les entreprises à soutenir les personnes en les faisant bénéficier d'une prolongation de leur expérience en emploi.

L'élargissement à tout le Québec du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement, quel que soit le secteur d'activité, permet de soutenir temporairement, par une aide financière, les travailleuses et les travailleurs victimes d'un licenciement touchant 50 personnes ou plus. Jumelé à une offre de service d'aide à l'emploi, ce programme contribue à appuyer la formation de la main-d'œuvre et le développement des compétences.

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés est prolongée jusqu'en mars 2012 et les sommes qui lui sont allouées ont été majorées.

Pour les personnes âgées de 55 à 59 ans, qui ont été longtemps sur le marché du travail, qui ont épuisé leurs prestations de chômage et pour qui l'intégration en emploi ne peut être envisagée, le Programme de soutien aux travailleurs âgés, jusqu'ici réservé au secteur forestier, est étendu à l'ensemble des secteurs d'activité. Cette mesure permet à ces travailleuses et travailleurs en fin de parcours de conserver le patrimoine qu'ils ont acquis jusqu'à leur admissibilité au Régime de rentes du Québec.

STRATÉGIES

Emploi-Québec, en concertation avec ses partenaires, interviendra de façon proactive afin d'atténuer les effets de la récession sur les travailleuses et les travailleurs ainsi que sur les entreprises par la mise en œuvre des mesures du Pacte pour l'emploi Plus, en particulier :

- en bonifiant le soutien du revenu à compter du 1er mai 2009 :
  - par une hausse de l'allocation d'aide à l'emploi de 220 $ à 240 $ par semaine pour les participantes et les participants à la mesure Projets de préparation à l'emploi et à la Mesure de formation de la main-d'œuvre,
  - par le versement aux prestataires de l'assurance-emploi qui participent à la Mesure de formation de la main-d'œuvre, une fois leurs prestations d'assurance-emploi épuisées, d'une allocation d'aide à l'emploi équivalente à ce qu'ils recevaient, le temps de terminer leur formation (maximum 36 mois). Cette mesure est en vigueur du 1er mai 2009 au 31 mars 2011,
  - par le remboursement des frais d'appoint de 9 $ par jour aux participantes et aux participants sans soutien public du revenu à la mesure Services d'aide à l'emploi;
- en offrant des services d'emploi adaptés aux personnes, notamment à celles qui perdront leur emploi en raison de la conjoncture économique, qui courent un risque de chômage de courte durée, dont : des mesures d'accès rapide à l'emploi (Activités d'aide à l'emploi, Services d'aide à l'emploi) pour les personnes qui ont toutes les compétences exigées pour occuper un emploi ou, encore, des formations de courte durée pour celles qui, bien qu'elles aient les compétences de base nécessaires, ne possèdent pas toutes les compétences requises pour répondre aux besoins du marché du travail;
- en accroissant les compétences de la main-d'œuvre, dont les travailleuses et les travailleurs saisonniers ou en situation de mise à pied, en favorisant leur accessibilité à la formation. En période de ralentissement économique, on visera notamment à accroître la formation de base des personnes;
- en bonifiant l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui vise la réinsertion en emploi des travailleuses et des travailleurs licenciés dans des collectivités vulnérables, une entente conclue avec le gouvernement fédéral;
- en étendant à tous les secteurs d'activité les bonifications accordées à l'industrie forestière dans le volet Aménagement et réduction du temps de travail de la mesure Concertation pour l'emploi. L'encouragement financier versé passera ainsi de 4 000 $ à 6 000 $, au cours des trois années que dure le plan d'Aménagement et réduction du temps de travail;

- en déployant, avec ses partenaires, l'approche proactive auprès des entreprises visant à contrer les effets négatifs de la situation économique sur le maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs québécois. Cette approche, mise en œuvre à compter du 1er avril 2009, comprend :
  - la mise en place d'un service téléphonique sans frais (1 888 EMPLOIS) qui permet aux entreprises visées par cette approche d'avoir un accès direct et rapide aux services d'Emploi-Québec,
  - la création d'équipes tactiques locales afin d'intervenir rapidement et de façon proactive auprès des entreprises en difficulté,
  - l'intensification de la veille régionale mise en place dans le cadre du Pacte pour l'emploi en fonction de la situation économique;
- en bonifiant les services offerts par les comités d'aide au reclassement dans le cas de licenciements collectifs, en complément de l'approche proactive;
- en allouant des ressources supplémentaires au programme SERRÉ en vigueur depuis décembre 2008, dans le cadre du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre de la Commission des partenaires du marché du travail, de façon à pouvoir mieux répondre aux besoins futurs;
- en intensifiant les activités de la mesure Concertation pour l'emploi afin de pouvoir accorder un soutien technique et financier à un plus grand nombre d'entreprises pour la gestion et l'adaptation de leurs ressources humaines.

Cibles de résultats 2009-2010	Cibles 2008-2009	Cibles 2009-2010
1 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi[31]	136 538	162 538[32]
2 Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	50 855	55 537[33]
3 Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	156,2 M$	198,5 M$[34]

ORIENTATION 2 — Favoriser la participation au marché du travail et l'emploi du plus grand nombre possible de Québécoises et de Québécois, notamment par la préparation des clientèles éloignées en prévision de la reprise économique

Dans un contexte où la proportion de la population québécoise qui est en âge de travailler (de 15 à 64 ans) a déjà commencé à diminuer et continuera à le faire pour l'avenir prévisible, exerçant des pressions à la baisse sur les finances publiques et le niveau de vie, que le plus grand nombre possible de personnes en âge de travailler occupe un emploi est une nécessité impérative[15]. Le fait d'occuper un emploi demeure en même temps le seul moyen de réduire la pauvreté de façon durable.

L'amélioration considérable des conditions du marché du travail au Québec au cours des dernières années cache à cet égard des disparités importantes entre les différents sous-groupes de la population et entre les régions. Le taux d'emploi des personnes de 55 ans ou plus demeure par exemple l'un des plus faibles de l'OCDE, et celui des personnes immigrantes est nettement plus faible que celui des personnes nées au Canada[16]. Le taux de chômage toujours élevé malgré un creux de plus de trente ans, qui situe le Québec dans le premier tiers des pays de l'OCDE où il est le plus élevé, à près du double de ce qui peut être considéré comme le plein emploi (environ 4 %), et qui varie du simple au triple selon la région, limite d'autant la progression du taux d'emploi. Il en va de même du haut taux d'assistance sociale, supérieur de près de 30 % à celui du Canada. La conjoncture difficile qui s'annonce en 2009 risque enfin d'effacer une partie des progrès réalisés ces dernières années.

À conjoncture égale, le risque de chômage et de sous-emploi est déterminé avant tout par la scolarité et la qualification professionnelle, mais peut être aggravé par certaines caractéristiques sociodémographiques. Certaines personnes sont ainsi en mesure de trouver un emploi de façon relativement autonome, alors que d'autres ont besoin d'une formation d'appoint et d'autres, encore, d'une aide plus soutenue. Ces différences se voient notamment dans la durée du chômage : deux chômeurs sur trois (66,4 %) l'étaient depuis trois mois ou moins en 2008, alors qu'un sur dix (9,9 %) l'était depuis au moins un an. Ces proportions fluctuent évidemment avec la conjoncture (elles étaient respectivement de 44,5 % et de 21,0 % en 1994, année où le chômage de longue durée a atteint un sommet historique au Québec). L'offre de service d'Emploi-Québec aux individus est modulée en fonction du risque de chômage et de sous-emploi, et offre la souplesse nécessaire pour s'ajuster aux changements de conjoncture.

AXE D'INTERVENTION 2.1

Favoriser l'autonomie des clientèles et le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide d'un nombre maximum de chômeuses et de chômeurs dans les postes vacants

Le marché du travail du Québec est caractérisé, à l'instar des marchés du travail nord-américains, par un roulement marqué de la main-d'œuvre, qui touche le tiers de l'emploi salarié. Ainsi, chaque année, des centaines de milliers de Québécoises et de Québécois connaissent un épisode de chômage plus ou moins prolongé et sont à la recherche d'un emploi, alors que les entreprises ont des postes à pourvoir. Une grande majorité de ces chômeuses et chômeurs sont à même de se trouver un emploi seuls ou avec un minimum d'aide, mais leur rapidité à le faire, comme celle des entreprises à pourvoir leurs postes, dépend de l'accessibilité et de la qualité de l'information sur les offres d'emploi des entreprises et sur les possibilités qu'offre le marché du travail.

STRATÉGIES

Emploi-Québec vise donc à favoriser le recours aux services universels d'information sur le marché du travail et de placement pour le réemploi rapide des personnes en situation de chômage, notamment des prestataires de l'assurance-emploi et de la clientèle des programmes d'assistance sociale[17] :

- en assurant une utilisation maximale des services universels de placement et d'information sur le marché du travail, plus particulièrement des services électroniques, par toutes les clientèles suffisamment autonomes et pour qui ces services s'avèrent suffisants, notamment parmi celles qui auront perdu leur emploi en raison de la conjoncture économique, en :
  - faisant la promotion de ces services et en favorisant leur accessibilité,

- informant de façon systématique de l'existence de ces services les personnes qui demandent une prestation d'assurance-emploi ou une aide financière de dernier recours ou qui adressent une demande d'aide directement à Emploi-Québec,
- continuant de sensibiliser le personnel d'Emploi-Québec et les organismes œuvrant au développement de l'employabilité à la nécessité d'intégrer l'information sur le marché du travail et les services de placement à la prestation de services et de les soutenir à cet effet, notamment par la tenue d'une journée de mobilisation du personnel à l'égard de ces services;

> en poursuivant la production d'une information de qualité adaptée aux besoins des clientèles afin d'en maximiser l'utilité, notamment pour les entreprises; en poursuivant le développement d'IMT en ligne;

> en assurant un arrimage plus serré du service de placement, de l'information sur le marché du travail, des services aux entreprises et des services aux individus, afin de favoriser un meilleur appariement des offres et des demandes d'emploi, en faisant connaître rapidement aux personnes à la recherche d'un emploi les possibilités offertes sur le marché du travail, et de pourvoir plus rapidement les postes vacants;

> en faisant la promotion du Placement étudiant auprès des étudiantes et des étudiants ainsi que des employeurs, afin de faciliter l'acquisition d'une expérience de travail par les premiers et de répondre aux besoins de main-d'œuvre spécialisée, notamment saisonniers, des seconds;

> en favorisant une plus grande complémentarité avec les autres ministères et organismes engagés dans la production et la diffusion de l'information sur le marché du travail (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, etc.) ainsi qu'avec les comités sectoriels de main-d'œuvre; en tenant compte des préoccupations des partenaires, à la suite de la consultation tenue dans le cadre des travaux pancanadiens du Comité consultatif sur l'information sur le marché du travail; en poursuivant la collaboration avec Services Québec pour le développement du Portail gouvernemental de services; en établissant de nouveaux partenariats externes afin d'enrichir la banque d'offres d'emploi et de candidatures de Placement en ligne.

Cible de résultats 2009-2010[39]	Cible 2008-2009[40]	Cible 2009-2010[41]
4 Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement	550 000	550 000[41]

AXE D'INTERVENTION 2.2

Intervenir de façon proactive auprès des demandeuses et des demandeurs de prestations et des prestataires prêts à occuper un emploi afin d'assurer leur insertion en emploi la plus rapide possible et de contribuer ainsi au meilleur appariement de l'offre et de la demande de main-d'œuvre

Bien que la grande majorité des travailleuses et des travailleurs québécois soient capables de se trouver un emploi seuls ou avec un minimum d'assistance, un nombre significatif d'entre eux et d'entre elles courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger et son coût s'alourdir en l'absence d'une intervention des services publics d'emploi. Ce risque tend à grandir lorsque le marché du travail se détériore. On trouve un nombre élevé de ces personnes à risque de voir la durée de leur chômage se prolonger parmi les prestataires de l'assurance-emploi et de l'aide sociale, dont le nombre s'élève à plus de 400 000 par année.

STRATÉGIES

Emploi-Québec vise, de concert avec ses partenaires, à intervenir rapidement auprès des personnes qui, en l'absence de son aide, risquent de voir la durée de leur chômage se prolonger[42], et cela, afin d'assurer le plus rapidement possible leur insertion durable[43] en emploi[44] :

> en consolidant les acquis de l'agence que sont la création d'un guichet unique pour les services d'emploi et de solidarité sociale ainsi que l'intégration des services d'accueil, d'évaluation et de référence de la clientèle, qui constituent les assises du continuum de services, axé vers l'emploi;

> en outillant les agentes et les agents d'aide de manière à renforcer leur capacité de départager, parmi les personnes qui demandent l'aide d'Emploi-Québec, celles qui sont suffisamment autonomes pour

n'avoir recours qu'aux services universels pour se trouver un emploi de celles qui ont besoin des services spécialisés; en les aidant à distinguer, parmi ces dernières, celles qui peuvent immédiatement occuper un emploi avec l'aide de mesures et de services de réemploi rapide de celles qui ont besoin de mesures d'amélioration de leur employabilité ou qui sont incapables, du moins à court terme, d'entreprendre une démarche en vue d'occuper un emploi;

- en intervenant rapidement auprès des nouveaux demandeurs et demandeuses d'une aide financière de dernier recours et des personnes qui y recourent de façon répétitive, en les accompagnant notamment dans le cadre de l'initiative Démarcheurs d'emploi, prévue par le Pacte pour l'emploi; en faisant la promotion de Passeport-emploi, qui a pour objectif de soutenir leurs démarches de recherche d'emploi;
- en mettant en œuvre, dans le cadre de la mesure Recherche et Innovation d'Emploi-Québec, des projets de conciliation travail-études, comme le prévoit le Pacte pour l'emploi et en s'inspirant des constats tirés de la première expérimentation;
- en collaborant avec Service Canada[45] – Région du Québec, notamment dans le contexte des projets pilotes sur le recentrage du dispositif de repérage vers les personnes les plus à risque, afin d'assurer le repérage et la référence à Emploi-Québec des prestataires de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger pour une période plus ou moins longue en l'absence d'une intervention d'Emploi-Québec;
- en terminant les travaux visant à assurer la mise en place d'un continuum de services aux individus, axé vers l'emploi; entre autres, en menant les expérimentations sur les processus opérationnels liés au cheminement de la clientèle vers l'emploi et à la gestion de l'aide financière, de même que sur l'arrimage entre les services aux individus et les services aux entreprises;
- en réaffirmant le rôle de l'agent ou de l'agente d'aide en tant que gestionnaire du Parcours individualisé vers l'insertion, la formation et l'emploi ainsi qu'en tant que responsable du recours aux mesures actives et de l'utilisation des fonds publics.

Cibles de résultats 2009-2010	Cibles 2008-2009	Cibles 2009-2010
5 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	266 500	292 500[46]
6 Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	132 976	144 927[47]
7 Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	50,5 %	50,5 %[48]
8 Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	75,0 %	75,0 %

AXE D'INTERVENTION 2.3

Soutenir les efforts pour intégrer ou réintégrer le marché du travail des personnes à risque de sous-emploi, notamment celles qui appartiennent à des bassins de main-d'œuvre sous-représentés sur le marché du travail ou qui sont éloignées du marché du travail et à risque d'exclusion et de pauvreté

Le chômage de longue durée et le sous-emploi tendent à être concentrés dans des sous-groupes de la population particulièrement défavorisés sur le plan de l'emploi. On trouve une forte concentration de ces personnes chez la clientèle des programmes d'assistance sociale. Bien que les risques de chômage de longue durée et de sous-emploi soient susceptibles d'être aggravés par certaines caractéristiques sociodémographiques, ces risques sont avant tout déterminés par la scolarité et la qualification professionnelle.

Le chômage de longue durée et le sous-emploi entraînent des coûts économiques et sociaux considérables et conduisent souvent à l'exclusion économique et sociale ainsi qu'à la pauvreté. Dans un contexte où les entreprises seront tôt ou tard aux prises avec une rareté de main-d'œuvre, il est important de poursuivre les actions visant à favoriser l'insertion et le maintien en emploi des personnes qui appartiennent aux groupes sous-représentés sur le marché du travail ou des personnes qui sont éloignées du marché du travail afin de développer leur employabilité.

STRATÉGIES

Emploi-Québec, de concert avec ses partenaires, accordera une attention particulière aux membres des groupes sous-représentés sur le marché du travail, et plus particulièrement aux personnes sous-scolarisées et sous-employées de ces groupes ainsi qu'à la clientèle des programmes d'assistance sociale[48] :

Pacte pour l'emploi *Plus*

- en bonifiant la mesure Subventions salariales, en rendant admissible aux employeurs le remboursement de formations d'appoint afin d'inciter les entreprises à embaucher des personnes éloignées du marché du travail. De plus, la durée maximale de participation à cette mesure a été allongée, passant de 40 à 52 semaines;

- en améliorant la capacité des centres locaux d'emploi de repérer, parmi les prestataires déjà inscrits au Programme d'aide sociale et sans contraintes de santé, ceux qui sont les plus susceptibles de bénéficier d'une intervention d'Emploi-Québec;
- en soutenant les agentes et les agents d'aide dans leur rôle de promoteur de l'incitation au travail auprès de la clientèle des programmes d'assistance sociale, entre autres en favorisant leur connaissance des possibilités offertes sur le marché du travail, malgré le contexte de ralentissement économique, ainsi que des nouvelles mesures mises en place dans le cadre du Pacte pour l'emploi afin de renforcer l'incitation financière à travailler et à participer aux interventions d'Emploi-Québec, notamment :
  - les nouvelles dispositions en matière de soutien du revenu,
  - les diverses mesures fiscales pour accroître l'avantage financier procuré par le travail (le supplément à la prime au travail pour la clientèle des programmes d'assistance sociale de longue durée et la prime au travail adaptée, destinée aux personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi),
  - les simulations en ligne de revenus disponibles, qui illustrent les avantages financiers pour les prestataires d'une aide financière de dernier recours de suivre un cheminement, dont la participation à une mesure d'Emploi-Québec, vers l'intégration au marché du travail;
- en valorisant le travail, notamment auprès des personnes qui demandent des prestations et des prestataires d'une aide financière de dernier recours, en les informant systématiquement des avantages procurés par le travail sur les plans personnel, social, professionnel et financier; en diffusant l'information sur les mesures fiscales incitatives, en particulier auprès des prestataires d'une aide financière de dernier recours et, plus largement, dans les centres locaux d'emploi;
- en offrant, en collaboration avec les organismes œuvrant au développement de l'employabilité, les mesures nécessaires à l'insertion en emploi de ces personnes, dont les mesures de plus longue durée;
- en assurant, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les organismes communautaires œuvrant au développement de l'employabilité, un meilleur accompagnement des personnes éloignées du marché du travail ou de celles qui sont les plus vulnérables sur le plan de l'emploi. On compte ainsi réduire le taux d'abandon et d'échec et accroître l'efficacité des interventions et de la lutte contre la pauvreté;
- en intensifiant, comme le prévoit le Pacte pour l'emploi, les interventions au titre des mesures Projet de préparation à l'emploi, Mesure de formation de la main-d'œuvre et Subventions salariales, auprès des clientèles plus éloignées du marché du travail, notamment les prestataires d'une aide financière de dernier recours pour qui ces interventions s'avèrent particulièrement rentables;
- en poursuivant la sensibilisation des employeurs à l'importance d'embaucher des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, notamment les membres des minorités visibles, les personnes immigrantes et les personnes handicapées. Cela se fera par la mise en œuvre des éléments des stratégies qu'Emploi-Québec s'est données et de celles du gouvernement auxquelles Emploi-Québec collabore à l'égard de ces groupes, par la promotion auprès des employeurs des mesures et services dont ils peuvent bénéficier à cet égard ainsi que par la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation à l'emploi *Pas de talents à perdre*;
- en mettant en œuvre, outre celles inscrites au plan d'action 2008-2009 d'Emploi-Québec, les stratégies adaptées à la solution des problèmes de sous-emploi et de faibles taux d'activité, qui affectent plus particulièrement certains groupes, à savoir[49] :

- **les jeunes**, particulièrement ceux et celles qui demandent ou reçoivent une aide financière de dernier recours :
  - en intensifiant le recours au Programme alternative jeunesse et à la mesure Jeunes en action,

Pacte pour l'emploi *Plus*

  - en rendant admissibles les participantes et participants au Programme alternative jeunesse au supplément à la prime au travail,

  - en poursuivant la mise en œuvre des stages Découvrir, une possibilité de vivre une expérience concrète de validation pour les jeunes dans le contexte de leur démarche d'insertion en emploi, notamment en l'absence de choix professionnel,
  - en mettant l'accent sur le recrutement et la référence de ces derniers,
  - en assurant les suites appropriées à l'évaluation de l'expérimentation d'équipes tactiques affectées aux jeunes de moins de 25 ans qui vise, outre l'offre de service destinée aux jeunes, la personnalisation et la bonification de l'accompagnement offert à ces derniers par l'entremise d'une nouvelle organisation du travail,
  - en mettant sur pied les projets de conciliation travail-études, qui visent notamment à permettre à de jeunes décrocheuses et décrocheurs de terminer une formation de base tout en travaillant,
  - en contribuant au renouvellement et à la mise en œuvre de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014,

- **les femmes**, en portant une attention particulière aux femmes responsables d'une famille monoparentale, à celles qui sont faiblement scolarisées et à celles qui font partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont les femmes immigrantes ou membres de minorités visibles :
  - en donnant suite au bilan de la Stratégie d'intervention à l'égard de la main-d'œuvre féminine par la mise en œuvre de la stratégie actualisée,
  - en poursuivant la mise en œuvre des autres engagements prévus par le plan d'action 2007-2010 de la Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*,

- **les travailleuses et les travailleurs de 45 ans et plus** :
  - en les encourageant à poursuivre leur vie active; en actualisant la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus à la lumière de son bilan,
  - en poursuivant la mise en œuvre de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, qui fait l'objet de bonifications; en collaborant à son évaluation,
  - en collaborant, avec le Ministère, aux discussions avec le gouvernement fédéral au regard des propositions du Québec à l'intention de ces travailleuses et travailleurs,

- **les personnes immigrantes**, en portant une attention particulière à celles qui sont nouvellement arrivées, et **les personnes issues des minorités visibles** : en mettant en œuvre la nouvelle Entente interministérielle pour favoriser l'intégration au marché du travail des immigrants et des minorités visibles, conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles[31]; en contribuant à l'application du Plan de mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration en emploi et de francisation des immigrants du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles; en collaborant à la mise en œuvre de la Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec, *La diversité : une valeur ajoutée*. Parmi les principales actions d'Emploi-Québec visant l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes et celles issues des minorités visibles, mentionnons :
  - sa contribution à l'amélioration de la grille de sélection des personnes immigrantes en fonction des besoins du marché du travail,
  - la hausse de près du double, par rapport à son niveau de 2007-2008, de la participation au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, comme le prévoit le Pacte pour l'emploi,

- sa participation aux travaux sur la création d'un guichet unifié d'accès aux services gouvernementaux de francisation et la refonte du soutien financier en vue de l'harmonisation de ces services,
- le renforcement de la prestation régionale de services aux personnes immigrantes, notamment par l'action des comités régionaux du Pacte pour l'emploi, la création de la Passerelle pour l'emploi en région et l'augmentation du financement des municipalités et des conférences régionales des élus,

– **les personnes handicapées**, en mettant en œuvre les mesures de la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées, qui relèvent de la responsabilité d'Emploi-Québec, dont :
  - la mobilisation des acteurs régionaux et la concertation de leurs actions,
  - la promotion de l'amélioration des compétences des personnes handicapées en emploi,
  - le soutien des employeurs au moment de l'embauche de personnes handicapées,
  - l'augmentation, comme le prévoit le Pacte pour l'emploi, du nombre de contrats d'intégration au travail et du nombre d'emplois en entreprise dans le cadre du Programme de subventions aux entreprises adaptées; la diffusion de dépliants d'information sur la mesure Contrat d'intégration au travail et sur le Programme de subventions aux entreprises adaptées,
  - la révision des mesures et services d'emploi afin d'y prévoir, s'il y a lieu, des adaptations additionnelles pour les personnes handicapées participantes,

– **les autochtones** :
  - en soutenant, en collaboration avec les partenaires concernés, le développement de cette main-d'œuvre afin de favoriser sa pleine participation au développement économique et social du Québec, notamment du Nord québécois,
  - en poursuivant la mise en œuvre des engagements découlant du Forum sur le développement social et économique des Premières Nations, en portant une attention particulière au transfert d'expertise en matière d'information sur le marché du travail et à l'accès des autochtones aux services d'orientation et d'entrepreneuriat ainsi qu'aux formations achetées par Emploi-Québec,
  - en soutenant la Commission des partenaires du marché du travail pour la formation d'un comité consultatif à l'égard de la clientèle autochtone,

– **les personnes judiciarisées adultes** :
  - en poursuivant la mise en œuvre de l'entente entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique,
  - en amorçant des travaux afin de développer et de reconnaître les compétences acquises en établissement de détention,
  - en consolidant des interventions en milieu ouvert et en bonifiant le partenariat entre les intervenantes et les intervenants qui agissent auprès de la clientèle judiciarisée adulte.

Par ses interventions visant une meilleure intégration à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail ou à risque de sous-emploi, Emploi-Québec contribue à réduire les risques d'exclusion sociale et professionnelle, de dépendance à l'assistance sociale et de pauvreté que courent ces personnes. L'agence contribue ainsi à la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cibles de résultats 2009-2010	Cibles 2008-2009	Cibles 2009-2010
9 Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	32 000	32 000[52]
10 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale	95 000	95 000
11 Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	36 807	38 950[53]
12 Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	41,0 %	41,0 %[54]
13 Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	40 000	43 000
14 Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	43,0 %	43,0 %
15 Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	115,5 M$	120,3 M$[55]

Note – Un suivi du nombre de nouveaux participants et participantes aux interventions d'Emploi-Québec, du nombre d'insertions en emploi et du taux d'emploi sera effectué pour les autres groupes de clientèle, comme les femmes, les jeunes, les travailleuses et les travailleurs de 45 ans et plus, les personnes handicapées, les personnes nouvellement arrivées au Québec, les anglophones, les minorités visibles, les autochtones et les personnes judiciarisées adultes.

ORIENTATION 3 — Contribuer à l'amélioration de la productivité et de la capacité d'adaptation des entreprises aux changements, notamment démographiques et commerciaux

Les entreprises et la main-d'œuvre du Québec doivent faire face à d'importants changements liés au vieillissement de la population, à la concurrence internationale et à l'évolution technologique. S'ajoutent, dans un contexte de crise économique mondiale, les risques associés à la recrudescence du protectionnisme et à une baisse généralisée de la demande. Ces changements tendent à modifier profondément la structure de l'économie et de l'emploi en faveur des entreprises et des emplois à plus forte valeur ajoutée qui exigent une main-d'œuvre plus qualifiée. Ils sollicitent fortement la capacité d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre et surviennent au moment même où la productivité relativement faible des entreprises menace leur compétitivité et leur capacité à maintenir et à créer des emplois.

AXE D'INTERVENTION 3.1

Assurer une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail, partout au Québec, notamment par l'amélioration des compétences et de la qualification de la main-d'œuvre ainsi que des mécanismes de reconnaissance des compétences

Dans le contexte d'une population vieillissante et d'une économie de plus en plus axée sur le savoir, s'impose un système qui favorise une solide formation générale et qui rend apte à apprendre, en plus d'intégrer de façon cohérente la formation initiale, l'éducation des adultes et la formation continue, de même que les programmes et les stratégies d'apprentissage en milieu de travail du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Un tel système est essentiel à l'amélioration de la productivité, à la prévention des pénuries de main-d'œuvre qualifiée et à l'adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins du marché du travail. Il en est de même de la mise en place de mécanismes efficaces pour la reconnaissance des acquis et des compétences. En outre, ce système doit reconnaître la diversité des lieux et des modes d'apprentissage ainsi que la nécessité d'une réponse adaptée aux besoins des régions.

STRATÉGIES

Emploi-Québec vise donc à assurer, en concertation avec ses partenaires et les ministères intéressés, une meilleure adéquation de l'offre de main-d'œuvre aux besoins présents et futurs des entreprises et à prévenir les pénuries de main-d'œuvre[56] :

- en mettant en œuvre les actions prévues par la première orientation et ayant pour effet d'améliorer la préparation et la disponibilité de la main-d'œuvre ainsi que de favoriser une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de main-d'œuvre;

Pacte pour l'emploi *Plus*

- en augmentant significativement le nombre d'entreprises aidées par le volet entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, notamment en intensifiant les interventions pour accroître la formation de base des travailleuses et des travailleurs peu qualifiés, y compris ceux et celles qui ne sont pas à risque de perdre leur emploi;
- en augmentant sa contribution maximale aux projets de formation financés par le volet entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, la faisant passer de 50 % à 75 % pour les projets approuvés avant le 1er janvier 2011. De plus, le salaire maximal qui peut être remboursé aux entreprises a été haussé à 20 $ l'heure;
- en accordant, comme le prévoit le Pacte pour l'emploi, une attention particulière au développement et à la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre dans la foulée de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, en collaboration étroite avec les comités sectoriels de main-d'œuvre :
  - en favorisant une meilleure connaissance de ces moyens d'intervention par les entreprises; en faisant leur promotion auprès de la population,

- en poursuivant l'expansion du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, maintenant inclus dans la Loi,
- en soutenant le regroupement en mutuelles de formation des entreprises qui le désirent; en proposant des modifications au règlement afin de permettre à plus d'entreprises de se regrouper,
- en contribuant à la mise en œuvre des modalités d'évaluation et des processus de reconnaissance, par une attestation ou un certificat délivré par Emploi-Québec, des compétences que les personnes auront développées en milieu de travail ou dans d'autres lieux,
- en favorisant la complémentarité des dispositifs de reconnaissance des acquis et des compétences des services publics d'emploi et des réseaux de l'éducation;

> en assurant, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, la diversification des modes de formation; en mettant en œuvre, avec les comités sectoriels de main-d'œuvre, les projets d'apprentissage en ligne, comme le prévoit le Pacte pour l'emploi;

> en mettant en œuvre les activités du prochain plan d'action de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue qui relèvent d'Emploi-Québec;

> en assurant une plus grande mobilité de la main-d'œuvre, entre autres par :
- la contribution aux initiatives du gouvernement dans le cadre de l'accord économique et commercial élargi visant la reconnaissance des qualifications réglementées entre le Québec et l'Ontario ainsi que dans la foulée de la signature de l'Entente France-Québec sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles,
- l'inclusion de nouveaux métiers dans le Programme de normes interprovinciales Sceau rouge,
- l'utilisation de la reconnaissance des compétences de même que des services universels de placement et d'information sur le marché du travail; le développement d'un volet international dans Placement en ligne;

> en contribuant à l'assouplissement de la réglementation pour mieux répondre aux besoins des entreprises en main-d'œuvre qualifiée;

> en soutenant le développement économique des régions et des territoires plus vulnérables par des actions en matière de développement de la main-d'œuvre afin de répondre aux besoins des marchés du travail régionaux et aux réalités régionales, notamment :
- en contribuant au développement du Nord québécois, en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Emploi-Québec intensifiera ses actions visant à assurer la pleine participation de la population des territoires nordiques à ce développement, en particulier dans les secteurs des mines, du tourisme et de la forêt. Elle appuiera les efforts déployés par les conseils régionaux des partenaires du marché du travail et les comités régionaux du Pacte pour l'emploi des régions concernées afin d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec les communautés autochtones, les stratégies appropriées pour favoriser le développement, l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre dans ces territoires,
- en soutenant l'amélioration de la formation de base des populations des régions ressources, notamment par la mise à profit, à cette fin, des périodes de chômage,
- en appuyant, par la qualification de la main-d'œuvre, les efforts du gouvernement visant la diversification économique des régions ressources,
- en soutenant les initiatives visant à mettre en valeur la main-d'œuvre immigrante ou de minorités visibles auprès des entreprises de différentes régions du Québec,
- en poursuivant la collaboration entre les directions régionales d'Emploi-Québec et les établissements d'enseignement de manière à assurer une utilisation maximale des 60 millions de dollars transférés du Fonds de développement du marché du travail au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au profit de la clientèle d'Emploi-Québec; en collaborant aux initiatives de ce ministère, dont le Plan de rapprochement de la formation professionnelle et technique, qui vise notamment à mieux adapter l'offre de formation aux besoins des marchés du travail régionaux, ainsi que le Plan d'action éducation, emploi et productivité, qui accorde un soutien à la formation professionnelle et technique ainsi qu'à l'accompagnement des adultes en formation,
- en collaborant à la concrétisation de la stratégie de développement des créneaux d'excellence et des investissements liés aux projets ACCORD,
- en participant au développement des secteurs industriels les plus prometteurs et créateurs d'emplois par sa collaboration aux projets industriels majeurs et aux projets économiques d'envergure,

Pacte pour l'emploi *Plus*

- en haussant la contribution maximale d'Emploi-Québec au financement des projets de formation liés aux projets économiques d'envergure de 25 % à 50 %, pour l'exercice 2009-2010.

AXE D'INTERVENTION 3.2

Contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion des ressources humaines et de formation des entreprises, notamment les petites et les moyennes entreprises, de manière à accroître leur productivité, à augmenter leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois à plus grande valeur ajoutée

Dans un contexte démographique où le nombre total de travailleuses et de travailleurs sera de plus en plus difficile à augmenter, les entreprises sont confrontées à la nécessité de gérer la rareté. Elles doivent fonder leur expansion sur l'utilisation optimale des ressources existantes ou, en d'autres termes, accroître leur productivité, par le recours aux technologies de pointe, aux méthodes de production les plus avancées et à une main-d'œuvre plus qualifiée. L'adoption de meilleures pratiques de formation et de gestion des ressources humaines, notamment en matière de recrutement, de rétention et de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, revêt dans ces circonstances une importance stratégique.

La façon dont les ressources humaines et matérielles sont combinées joue un rôle très important lorsqu'il s'agit d'améliorer la productivité. En particulier, pour que les entreprises obtiennent les gains de productivité attendus à la suite d'investissements dans leur équipement, dont le relèvement est un des objectifs du gouvernement, elles doivent adapter leur organisation du travail et leurs pratiques aux nouvelles technologies que ces investissements introduisent généralement.

STRATÉGIES

Emploi-Québec vise donc, en concertation avec les ministères intéressés (notamment le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation), à améliorer la productivité des entreprises du Québec, à renforcer leur capacité d'adaptation aux changements, entre autres technologiques, démographiques et commerciaux, à accroître leur taux de survie, à maintenir les emplois et à soutenir la création d'emplois[57] :

- en poursuivant les travaux à l'égard de l'amélioration des mécanismes de repérage et de priorisation des entreprises dans lesquelles des emplois risquent d'être perdus ou de ne pas être créés ou qui sont susceptibles d'éprouver des difficultés à pourvoir leurs postes vacants, et auprès desquelles les services publics d'emploi devraient intervenir en priorité;
- en soutenant la mise en œuvre des programmes du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre, afin de répondre davantage aux besoins des entreprises en matière d'amélioration des compétences de la main-d'œuvre;
- en actualisant l'entente interministérielle avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation afin d'assurer que les interventions des deux ministères se renforcent mutuellement pour améliorer la productivité des entreprises, les investissements en capital humain étant complémentaires de ceux en capital physique;
- en soutenant, en accord avec les priorités du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, les efforts de restructuration et d'adaptation des entreprises et de la main-d'œuvre aux changements, notamment aux changements technologiques, démographiques et commerciaux, de même qu'aux exigences des nouveaux emplois à plus fortes valeur ajoutée et productivité. Une attention particulière sera portée aux entreprises et à la main-d'œuvre du secteur de la forêt et du secteur manufacturier ainsi qu'aux villes mono-industrielles qui courent un risque particulièrement élevé de dislocation de leur tissu économique et social à la suite de la réduction des activités ou de la fermeture de leur principale entreprise;
- en élaborant et en mettant en œuvre, avec les ministères sectoriels et les comités sectoriels de main-d'œuvre concernés, les stratégies d'intervention appropriées pour les secteurs qui auront été désignés comme prioritaires, notamment : le Plan d'action gouvernemental en faveur du secteur manufacturier, la Stratégie gouvernementale de l'industrie québécoise de la mode et du vêtement, les mesures de soutien à l'industrie forestière;

- en élargissant aux entreprises des secteurs forestier et minier le crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre du secteur manufacturier;

- en contribuant à la mise en œuvre de la nouvelle politique d'intervention sectorielle de la Commission des partenaires du marché du travail, *Agir en concertation : un atout pour l'avenir*, qui place les comités sectoriels de main-d'œuvre au centre de cette politique[58];
- en sensibilisant les entreprises à l'importance, dans le contexte du vieillissement de la population, d'adapter leurs pratiques en matière de gestion des ressources humaines et d'assurer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre, notamment par :
  - le soutien à l'intégration et au maintien en emploi des personnes immigrantes et des membres des minorités visibles,
  - la préparation de la relève et le transfert d'expertise intergénérationnel, entre autres par l'encadrement des travailleuses et des travailleurs plus jeunes par les plus âgés (compagnonnage),
  - la formation et la rétention de leurs travailleuses et travailleurs âgés, par exemple en favorisant leur retraite progressive plutôt qu'anticipée,
  - la mise en place de mesures de conciliation travail-famille.

  Emploi-Québec, en concertation avec ses partenaires, dont les comités sectoriels de main-d'œuvre, fera connaître les services que leur offrent Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail, notamment sur le plan du recrutement, de la formation, de l'évaluation et de la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi que de la gestion des ressources humaines. Emploi-Québec et la Commission soutiendront les entreprises à ces fins.

Cibles de résultats 2009-2010	Cibles 2008-2009	Cibles 2009-2010
16 Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	9 600	11 700[59]
17 Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre[60]	–	5 500[61]

Le suivi des interventions et des stratégies mises en œuvre à l'intention des entreprises complète celui des cibles de résultats présentées ci-dessus. En outre, le rapport annuel de gestion du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale fait état de la participation des entreprises aux interventions des services publics d'emploi selon le type d'intervention. Ce rapport fait également état des résultats relatifs au Fonds national de développement et de reconnaissance des compétences ainsi qu'à l'approche sectorielle, en complémentarité des bilans propres à ces dossiers.

ORIENTATION 4 — Poursuivre les actions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, tant par ses services de solidarité sociale que par ses services publics d'emploi

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe par l'insertion en emploi du plus grand nombre de personnes aptes au travail et par la contribution à cette fin des services publics d'emploi. Il s'agit d'un des fondements du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2004-2009[62] – lequel est prolongé d'une année et sera renouvelé en 2010 – et d'une des prémisses du Pacte pour l'emploi. La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale passe également par la contribution des services de solidarité sociale qui comprennent, en vertu de la Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, l'aide financière aux personnes et aux familles démunies ou présentant des difficultés particulières (Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale, Programme alternative jeunesse[63] et programmes spécifiques[64]), de même que les programmes d'aide et d'accompagnement social.

Les axes d'intervention établis pour 2009-2010 témoignent de l'engagement d'Emploi-Québec de faire siennes les préoccupations liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en cohérence avec les orientations ministérielles et gouvernementales. L'agence sera également vigilante, dans le contexte d'une détérioration du marché du travail, afin d'être en mesure de faire face aux effets appréhendés de cette détérioration sur les volumes d'activité des services de solidarité sociale, en particulier des programmes d'aide financière de dernier recours.

L'indicateur de résultats portant sur le nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours, à la suite d'interventions des services d'emploi et de solidarité sociale d'Emploi-Québec, reflète en partie les efforts que l'agence déploie pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cible de résultats 2009-2010	Cible 2008-2009	Cible 2009-2010
18 Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	62 870	64 993[65]

AXE D'INTERVENTION 4.1

Accorder une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies

Le soutien financier des personnes démunies est au cœur même des services de solidarité sociale. Les crédits consacrés à l'aide financière de dernier recours et aux programmes spécifiques s'élèvent à 2,8 milliards de dollars en 2009-2010, crédits qui seront tributaires de l'évolution de la clientèle des programmes d'assistance sociale. Étant donné l'ampleur des fonds publics dont l'administration lui est confiée, Emploi-Québec préservera la rigueur avec laquelle elle gère ceux-ci, comme le reflètent les mesures prises à cet égard en la matière présentées à l'orientation n° 5 du présent plan d'action, et mettra tout en œuvre pour favoriser l'intégration durable sur le marché du travail des personnes aptes au travail ou capables d'entreprendre une démarche vers l'emploi, en complémentarité des efforts consentis par ses services d'emploi à cet effet.

STRATÉGIES

Emploi-Québec veillera à soutenir les personnes et les familles financièrement démunies :

> en accordant une aide financière, aux personnes et aux familles démunies dans le cadre des programmes d'assistance sociale[66] et des programmes spécifiques et dans le respect des principes d'équité et de saine gestion des fonds publics;

Pacte pour l'emploi *Plus*

- en élargissant le Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière à tous les secteurs d'activité économique, permettant aux personnes admissibles âgées de 55 à 59 ans de recevoir une aide financière jusqu'à leur admissibilité au Régime de rentes du Québec;
- en mettant en place le nouveau Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, sans égard au secteur d'activité économique ou à la région. Ce programme se substitue au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources et au Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement. La participation à une mesure active d'Emploi-Québec, qui permettra à la personne licenciée de recevoir une prestation additionnelle, sera encouragée;

- en poursuivant ses efforts pour s'assurer d'une gestion rigoureuse et équitable des prestations spéciales ainsi qu'en continuant les travaux visant la simplification et l'optimisation de leurs processus, de même que le transfert de la gestion de certaines prestations spéciales au ministère de la Santé et des Services sociaux.

AXE D'INTERVENTION 4.2

Fournir une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires d'une aide financière de dernier recours qui ne sont pas en mesure d'entreprendre immédiatement une démarche d'emploi

Emploi-Québec déploie des efforts continus afin de permettre à ces prestataires d'une aide financière de dernier recours de poursuivre leurs démarches avec l'aide des services publics d'emploi en vue d'un retour sur le marché du travail, mais aussi pour favoriser leur participation et leur inclusion sociale.

La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles habilite le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale à offrir des mesures, programmes et services d'aide et d'accompagnement social. Les programmes d'aide et d'accompagnement social – Devenir, Interagir et Réussir – permettent d'offrir aux participantes et aux participants une aide et un accompagnement structurés, destinés à renforcer leur intérêt, à définir leurs besoins, à développer ou à maintenir certaines habiletés et attitudes ou certains comportements, de manière à les aider dans leur démarche vers l'autonomie et l'insertion sociale et professionnelle.

Ces actions s'inscrivent en complémentarité de celles des services publics d'emploi visant à assurer l'insertion en emploi d'un nombre maximum de prestataires d'une aide financière de dernier recours.

STRATÉGIES

Emploi-Québec fournira une aide et un accompagnement structurés et adaptés aux prestataires d'une aide financière de dernier recours, notamment :

- en continuant d'offrir, avec ses partenaires, des programmes d'aide et d'accompagnement social et en proposant, au besoin, des ajustements découlant des résultats des évaluations en cours;
- en poursuivant les travaux visant à améliorer les processus et l'offre de service concernant certaines catégories de prestataires, notamment les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi ou, encore, les personnes présentant des limitations qui les empêchent momentanément de participer à des mesures.

AXE D'INTERVENTION 4.3

Favoriser l'engagement de l'ensemble de la société à l'endroit de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, de même que la cohérence des actions gouvernementales à cet égard

Les services de solidarité sociale d'Emploi-Québec contribuent à soutenir de façon particulière et adaptée les territoires à forte concentration de pauvreté. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'appuie à cet égard sur une approche territoriale intégrée qui fait appel à la capacité des communautés de se prendre en charge et de créer une synergie entre leur développement social et leur développement économique. Cette approche confère un leadership aux acteurs locaux et invite les conférences régionales des élus à définir des stratégies régionales concertées avec leurs partenaires, y compris les villes et les municipalités régionales de comté, afin d'établir les priorités d'action dans les territoires où se concentre la pauvreté.

Les ministères et les organismes, pour leur part, doivent déterminer les ressources qu'ils peuvent consacrer aux territoires prioritaires d'intervention et agir en appui aux initiatives des milieux.

À ce titre, Emploi-Québec contribue, par son offre de service, à la conclusion d'ententes visant le développement social et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans des territoires de centres locaux d'emploi figurant parmi les plus défavorisés.

Les travaux d'élaboration du second Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui se poursuivront en 2009-2010, permettront de redéfinir les enjeux prioritaires, les moyens appropriés pour y répondre ainsi que les rôles assumés par l'ensemble des partenaires engagés dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

STRATÉGIES

Emploi-Québec collaborera à la mobilisation et à l'engagement des différents acteurs de la société québécoise dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :

- en poursuivant, durant la dernière année de mise en œuvre du premier Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, sa collaboration aux efforts, notamment des conférences régionales des élus, des municipalités régionales de comté et des villes, visant le développement d'une approche territoriale intégrée à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle le fera en contribuant, dans le cadre de sa mission, à l'insertion en emploi d'un nombre maximum de prestataires de l'aide sociale et à la mobilisation des partenaires régionaux et locaux, y compris les entreprises, à cet effet ainsi que par une aide financière de dernier recours aux personnes et aux familles démunies;
- en participant aux travaux d'élaboration du second Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le contexte desquels le rôle et la contribution de l'agence, notamment au regard de la mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée, seront précisés pour les prochaines années;
- en contribuant à faciliter le recours aux différents services gouvernementaux ou du milieu dont pourrait avoir besoin la clientèle d'Emploi-Québec pour faciliter son intégration sociale ou professionnelle;
- en portant à l'attention des différentes instances régionales de concertation, notamment au sein des conférences régionales des élus et des conférences administratives régionales, les diverses préoccupations liées à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- en mettant en place l'entente en matière de lutte contre la pauvreté avec la Ville de Montréal.

ORIENTATION 5 Améliorer la prestation de services aux citoyennes et aux citoyens[xv]

Cette orientation vise à accroître l'efficacité des interventions d'Emploi-Québec et à mettre en œuvre une offre de service qui réponde le mieux possible et au meilleur coût aux besoins des citoyennes et des citoyens ainsi qu'à ceux des entreprises de même qu'à la diversité des réalités régionales et territoriales. Dans le contexte de ralentissement économique évoqué précédemment, l'agence visera à assurer la veille de la conjoncture économique, de la situation du marché du travail et de l'évolution des bassins de clientèle d'Emploi-Québec afin d'apporter les ajustements nécessaires pour optimiser l'utilisation de ses mesures et services. Dans cette perspective, elle cherchera à accélérer la modernisation de son offre de service afin de dégager des marges de manœuvre pour être en mesure de maintenir un service de qualité, en dépit d'une augmentation appréhendée de la clientèle des programmes d'assistance sociale.

Emploi-Québec appuie sa prestation de services sur la contribution de ressources humaines qualifiées et engagées, contribution qui passe avant tout par un personnel en santé. Ainsi, dans le cadre du Plan d'action ministériel 2008-2011 en matière de santé des personnes au travail, elle accordera une attention particulière à ses ressources humaines, à la santé et à la gestion prévisionnelle de celles-ci, dans le contexte où ses effectifs vieillissent et risquent de devoir faire face à un alourdissement de leurs tâches.

Les actions conduites à cette fin viseront les objectifs suivants[xvi] :

> **Accélérer la modernisation de l'offre de service d'Emploi-Québec et la consolidation de la gestion unifiée de ses services d'emploi et de ses services de solidarité sociale,** en portant une attention particulière au continuum dans lequel doivent s'inscrire tant les services aux individus que les services aux entreprises d'Emploi-Québec, à l'amélioration de ces derniers et à un meilleur arrimage de ces deux types de services. Le virage de la modernisation de la prestation de services se poursuivra principalement par :
>
> - l'amélioration de l'outil informatisé de gestion documentaire (DOCU), en ayant l'objectif de réunir les contenus de l'emploi et de la solidarité sociale,
> - la conception d'outils informatiques permettant la mise en œuvre du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi,
> - la simplification des processus administratifs et la révision de l'organisation du travail, notamment en vue d'alléger la tâche du personnel,
> - la diversification des modes de prestation de services, notamment l'expérimentation de projets de services virtuels,
> - le développement du volet transactionnel du Centre de communication avec la clientèle,
> - les travaux visant la création d'un dossier en ligne pour la clientèle Individus,
> - la réorganisation territoriale des points de service,
> - l'examen des possibilités de partage des ressources avec les autres ministères et organismes;
>
> Emploi-Québec participera aussi à l'établissement d'une offre de service gouvernementale accessible et simplifiée, et notamment à la mise en place de Services Québec et du gouvernement en ligne.

> **Accorder une attention particulière à ses ressources humaines, notamment par :**
>
> - l'établissement d'un diagnostic opérationnel en matière de santé du personnel et de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre,
> - l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour répondre aux besoins prioritaires et futurs de ressources humaines à Emploi-Québec, entre autres pour faire face à la pression sur les effectifs de la hausse de la clientèle (individus et entreprises) de l'agence dans un contexte de ralentissement économique,
> - la réalisation d'activités visant l'amélioration de la santé des personnes en emploi, le maintien en emploi du personnel expérimenté, le transfert d'expertise et la préparation de la relève,
> - le développement de nouveaux outils pour la reconnaissance des personnes et pour la gestion de la performance,
> - l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement, de formation et d'information en matière de santé à l'intention des gestionnaires,
> - l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation et de mobilisation destinée aux employées et aux employés;

> **Soutenir la planification régionale et locale et former le personnel d'Emploi-Québec** en vue de poursuivre son adaptation aux changements organisationnels associés, entre autres :

- à la mise en œuvre de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et de la réglementation afférente, dont l'implantation des processus d'évaluation et de reconnaissance des compétences,
- à l'évolution du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre ainsi qu'aux nouveaux programmes d'apprentissage et de qualification professionnelle réglementés,
- à la mise en œuvre du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi;

Emploi-Québec continuera à soutenir les directions régionales et les centres locaux d'emploi dans la mise en place et le suivi des programmes, mesures, services et stratégies, de même que dans la gestion budgétaire, notamment par la diffusion de l'information ainsi que par la conception et l'adaptation d'outils.

> **Améliorer la gestion par résultats et assurer le suivi des résultats liés à la qualité des services,** en poursuivant les actions visant à mieux rendre compte des résultats de ses interventions auprès de sa clientèle et à améliorer sa performance, notamment :

- les travaux visant à élaborer les indicateurs de résultats prévus par la Convention de performance et d'imputabilité et relatifs à l'effort de formation en entreprise et à la participation aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre,
- les travaux concernant l'intégrité et la qualité de l'information sur les caractéristiques socioéconomiques des participantes et des participants aux interventions d'Emploi-Québec (le *Profil d'emploi*),
- les travaux prévus par la Convention de performance et d'imputabilité visant à évaluer la performance des centres locaux d'emploi au regard de l'objectif d'insertion en emploi, à en analyser les déterminants et à guider les décisions de gestion en vue de l'améliorer;

En matière de suivi des résultats liés à la qualité des services, l'agence entend :

- maintenir la qualité de ses services, comme le reflètent notamment les indicateurs de solidarité sociale ciblés présentés à la page 36;
- poursuivre ses travaux visant un meilleur arrimage des indicateurs de résultats en matière [illegible]
- continuer à assurer le suivi des plaintes déposées par la clientèle et s'en servir comme outil de gestion de la qualité des services;
- continuer à porter une attention particulière à la qualité des communications avec l'ensemble de sa clientèle;
- contribuer à la mise en œuvre du Plan ministériel d'amélioration des services, élaboré à la suite de l'adoption de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, afin de concrétiser les engagements de celle-ci, en particulier au regard de l'accessibilité des services, du traitement des demandes et de l'amélioration de la prestation électronique de services;

> **Administrer les fonds publics avec rigueur, équité et efficience,** étant donné l'ampleur des fonds publics dont l'administration lui est confiée.

En matière de solidarité sociale, Emploi-Québec :

- continuera de s'assurer que chaque personne prestataire reçoit le montant exact auquel elle a droit, par souci d'équité envers les personnes prestataires elles-mêmes, les travailleuses et les travailleurs à faible revenu et l'ensemble des contribuables,
- poursuivra ses travaux de modernisation et de mise à niveau d'ententes d'échanges de renseignements conclues avec différents partenaires,
- continuera à réaliser des projets financés par le Fonds d'initiatives en conformité, en rapport notamment avec les possibilités qu'entraînent la convergence des deux réseaux et la mise en œuvre du continuum de services aux individus, axé vers l'emploi,
- mènera des travaux d'assurance qualité portant sur la conformité des décisions ayant un impact monétaire à l'attribution initiale et sur la gestion des dossiers actifs. De plus, une cible de résultats concernant le taux de conformité administrative des sommes versées est présentée dans le plan d'action à cet effet;

En matière d'emploi, Emploi-Québec :

- effectuera des travaux d'assurance qualité concernant les sommes versées aux ressources externes afin de vérifier les principaux éléments administratifs, mais également des aspects portant notamment sur le suivi des contrats, ententes et subventions ainsi que sur la reddition de comptes des intervenantes et des intervenants externes,
- mettra en œuvre le programme révisé portant sur les contrôles financiers *a posteriori* liés aux mesures d'emploi concernant les sommes versées aux intervenantes et aux intervenants externes et aux individus;

De plus, encore cette année, Emploi-Québec déterminera le coût de revient des produits et services en 2008-2009. Des travaux seront aussi entrepris avec les régions afin d'élaborer un cadre d'analyse des données du coût de revient pour le soutien à la prise de décision.

> **Renforcer le partenariat** afin d'assurer l'efficacité non seulement des interventions d'Emploi-Québec, mais également de l'ensemble de la politique du marché du travail :

- en contribuant à la mise en œuvre des deux ententes conclues entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Commission des partenaires du marché du travail[29],
- en profitant de la mobilisation créée par le Pacte pour l'emploi et cristallisée par la mise sur pied des comités régionaux du Pacte pour l'emploi, dans lesquels on trouve les partenaires clés du marché du travail, afin de dégager une vision commune des problèmes et d'assurer une plus grande cohérence de l'intervention par une meilleure concertation; en poursuivant également sa collaboration avec les autres ministères et organismes à cet effet,
- en optimisant le recours aux organismes œuvrant au développement de l'employabilité, afin de profiter de l'effet de levier que ce recours permet et de l'expertise des partenaires pour intervenir plus efficacement auprès des diverses clientèles d'Emploi-Québec, particulièrement en vue d'assurer l'évaluation approfondie des besoins des clientèles et leur accompagnement,
- en resserrant les collaborations entre les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre et les services aux entreprises d'Emploi-Québec afin de mieux définir les besoins de main-d'œuvre des entreprises et d'y répondre plus rapidement;

> **Améliorer l'information sur le marché du travail pour soutenir la prise de décision à la fois stratégique et opérationnelle,** relative à l'orientation, à la formation et au développement des compétences, à l'immigration, à l'insertion en emploi des clientèles, à la restructuration des bassins de main-d'œuvre des secteurs industriels et des régions vulnérables, etc. :

- en intensifiant la veille de la conjoncture économique, de la situation du marché du travail et de l'évolution des bassins de clientèle d'Emploi-Québec, par la production et l'analyse, sur une base mensuelle, des tableaux de bord national et régionaux du marché du travail. Cette veille est essentielle pour la mise en œuvre de l'approche proactive auprès des entreprises qui vise à contrer les effets négatifs de la situation économique sur le maintien en emploi des travailleuses et des travailleurs québécois,
- en assurant une meilleure adéquation entre l'emploi, la formation, l'apport de l'immigration, les besoins des entreprises et du marché du travail, tant sur le plan national que régional, dans le cadre des travaux du comité national de mobilisation du Pacte pour l'emploi et en collaboration avec les comités régionaux du Pacte pour l'emploi,
- en mettant à jour les *Perspectives sectorielles* et les *Perspectives professionnelles*, de même que les listes de professions en demande produites par chacune des régions et mises à jour deux fois par année. Les prévisions sectorielles et professionnelles de long terme (2009-2018) seront aussi actualisées,
- en poursuivant la production de documents d'analyses conjoncturelles, de documents sur les tendances du marché du travail ainsi que celle d'un bulletin mensuel d'information sur le marché du travail,
- en réalisant l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec afin d'alimenter le réseau sur la situation de l'emploi dans les entreprises québécoises, notamment quant à leur effort en matière de formation du personnel,
- en consolidant les applications IMT en ligne et Placement en ligne et en révisant leur ergonomie;

> **Poursuivre les travaux d'évaluation des interventions d'Emploi-Québec**, en vue d'appuyer la vision organisationnelle d'Emploi-Québec et la réalisation du Pacte pour l'emploi, notamment :

- des évaluations des effets des interventions auprès des entreprises des programmes et mesures d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail. Des premiers résultats quant aux effets tant pour les entreprises que pour les travailleuses et les travailleurs concernés seront obtenus en 2009-2010,
- une évaluation des services de placement et d'information sur le marché du travail. À cet égard, l'année 2008-2009 a servi à préciser les approches à utiliser ainsi qu'à comparer les produits et services avec ceux offerts dans les pays de l'OCDE. En 2009-2010, les premières étapes seront franchies en vue de cerner les effets de ces produits et services,
- une évaluation détaillée de la mesure Services d'aide à l'emploi qui, tant par son nombre de participantes et de participants que par la nature des interventions qu'elle prévoit, joue un rôle stratégique dans l'offre de mesures et services d'emploi d'Emploi-Québec et des organismes œuvrant au développement de l'employabilité,
- une évaluation des interventions des entreprises d'insertion ainsi qu'une évaluation des interventions dans le contexte de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés, pour lesquelles des résultats sont attendus en 2009-2010,
- une évaluation de la satisfaction des clientèles du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, notamment celles d'Emploi-Québec (individus et entreprises), dont les résultats pourront être comparés avec ceux des évaluations antérieures (2002 et 2005).

Cibles de résultats 2009-2010[19]	Cibles 2008-2009	Cibles 2009-2010
19 Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	10	10
20 Ratio de plaintes relatives aux services de solidarité sociale avec recommandation de modifications par 1 000 ménages	1,85	1,85
21 Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision	21,0 %	21,0 %
22 Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale	97,0 %	97,0 %

4 LES RESSOURCES ALLOUÉES

LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Le budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail est utilisé dans le cadre des mesures actives d'emploi de l'offre de service d'Emploi-Québec pour répondre aux besoins de la clientèle et atteindre divers objectifs du plan d'action annuel.

Ce budget s'élève à 1 113,9 millions de dollars pour l'année 2009-2010. Il comprend des crédits de 752,5 millions de dollars, dont 598,4 millions en vertu de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Divers montants totalisant 361,5 millions s'ajoutent aux crédits pour des interventions auprès de la clientèle, dont le Pacte pour l'emploi et le Pacte pour l'emploi *Plus*. Le Pacte pour l'emploi de 116,3 millions de dollars, dont 107,0 millions du budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail, est appuyé par l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail. Quant au Pacte pour l'emploi *Plus*, il est appuyé par les ententes modificatrices avec le gouvernement fédéral pour un montant total de 194,6 millions de dollars (soit 64,0 millions du Fonds de transition et de formation stratégique et 130,6 millions pour augmenter le financement de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail), dont 178,9 millions pour des activités liées au budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail et la différence étant affectée à des activités externes au budget d'intervention.

La part du budget associée à l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail doit être utilisée pour l'aide aux participantes et aux participants de l'assurance-emploi[7] ou pour les mesures de soutien au Service national de placement. Quant à l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail, elle vise les mesures et services d'emploi et de formation de la main-d'œuvre pour les personnes sans emploi qui ne sont pas des participantes ou des participants de l'assurance-emploi et pour les travailleuses et les travailleurs ayant des besoins de formation de base ou qui sont sans qualification reconnue.

Du budget de 1 113,9 millions de dollars, 157,5 millions sont affectés aux postes de l'enveloppe centrale, dont 34,0 millions pour les projets économiques d'envergure ainsi que pour les projets majeurs et les initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail. En ce qui concerne l'enveloppe régionale de 956,4 millions, un montant de 564,5 millions est réparti entre les régions pour l'ensemble des mesures actives en appliquant le modèle de répartition régionale du budget d'intervention. Ce même modèle est à la base de la répartition entre les régions de la part du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi *Plus* qui revient à chacune d'entre elles, alors que le budget affecté au secteur Forêt et aux ententes Jeunes en action est attribué selon des critères spécifiques pour assurer la continuité et le développement d'activités pour la clientèle visée.

Le modèle de répartition régionale du budget d'intervention d'Emploi-Québec tient compte de l'importance de la population à risque de chômage et de sous-emploi ainsi que du nombre d'entreprises susceptibles de connaître des difficultés de main-d'œuvre se traduisant par des pertes d'emplois plus élevées ou par une création d'emplois moindre que ce que permet leur potentiel.

LES SERVICES DE SOLIDARITÉ SOCIALE

Le budget de transfert dont disposent les services de solidarité sociale d'Emploi-Québec pour atteindre les résultats prévus par le plan d'action de l'agence pour 2009-2010 s'établit à 2,8 milliards de dollars, répartis de la façon suivante :

Aide financière de dernier recours et programmes spécifiques	(En milliers)
Budget de transfert du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	2 705 018
Provision à recevoir du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles	52 000
Total aide financière de dernier recours et programmes spécifiques	2 757 018
Programmes d'aide et d'accompagnement social	18 400
Programme alternative jeunesse	30 000
Total	**2 805 418**

5 LES FACTEURS DE CONTINGENCE

Certains facteurs externes peuvent influencer l'atteinte des résultats prévus dans le présent plan d'action. Dans la mesure où ceux-ci sont connus, il importe d'en tenir compte pour évaluer avec justesse la performance d'Emploi-Québec au moment de la reddition de comptes.

Ainsi, le fait que nous ne sachions pas quel sera l'état réel du marché du travail au cours de l'année 2009-2010, en particulier dans le contexte d'incertitude économique évoqué précédemment, peut influencer l'atteinte des cibles de résultats

Les cibles du présent plan d'action sont donc préliminaires[72]. Elles seront revues au plus tard en septembre 2009 et pourraient être ajustées pour tenir compte notamment des résultats effectifs de 2008-2009 et des prévisions économiques révisées pour 2009-2010.

ANNEXE A

Fonds de développement du marché du travail : budget d'intervention 2009-2010

Crédits et budget au FDMT

2009-2010 - Crédits au FDMT	**752 548,8**
Pacte pour l'emploi	107 000.0
Pacte pour l'emploi *Plus*	178 885.0
Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles – Transfert	23 000.0
Du Ministère pour Contrat d'intégration au travail – Prestataires	13 430.0
Subventions aux entreprises adaptées	11 514.0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Part du Québec aux projets	2 538.5
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Part du fédéral aux projets	13 327.1
Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi	4 700.0
Du surplus accumulé au Fonds de développement du marché du travail	7 000.0
2009-2010 – Budget au FDMT	**1 113 942,6**

Enveloppe centrale et enveloppe régionale

ENVELOPPE CENTRALE	
Services d'aide à l'emploi des carrefours jeunesse-emploi	43 668.2
Intervention sectorielle	15 617.0
Commission de la santé et de la sécurité au travail	1 000.0
Offices	700.0
Projets économiques d'envergure	26 300.0
Projets majeurs et initiatives de la Commission des partenaires du marché du travail	7 750.0
Réserve de stabilisation	17 033.0
Pacte pour l'emploi – Projets Commission des partenaires du marché du travail	22 500.0
Pacte pour l'emploi *Plus* – Projets économiques d'envergure	9 500.0
Pacte pour l'emploi *Plus* – Réserve centrale	13 500.0
Enveloppe centrale totale	**157 568,2**
ENVELOPPE RÉGIONALE	
Répartition pour les mesures actives	**564 465,2**
Autres postes de l'enveloppe régionale	
Subventions aux entreprises adaptées	56 658.3
Formation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	60 000.0
Pacte pour l'emploi	84 500.0
Pacte pour l'emploi *Plus*	138 885.0
Pacte pour l'emploi *Plus* – Secteur Forêt	17 000.0
Secteur Forêt (4e année de la Stratégie)	11 500.0
Jeunes en action (Ententes)	8 500.3
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Projets	15 865.6
Table métropolitaine	2 000.0
Réinvestissement des recouvrements	3 000.0
Autres postes de l'enveloppe régionale	**391 909,2**
Enveloppe régionale totale	**956 374,4**
2009-2010 - Budget au FDMT	**1 113 942,6**

Répartition de l'enveloppe régionale

Abitibi-Témiscamingue	20 231.2
Bas-Saint-Laurent	28 909.0
Capitale-Nationale	59 285.2
Centre-du-Québec	22 673.7
Chaudière-Appalaches	32 641.1
Côte-Nord	13 211.3
Estrie	30 235.6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	22 500.2
Île-de-Montréal	218 638.6
Lanaudière	38 295.6
Laurentides	46 653.1
Laval	29 348.5
Mauricie	37 401.0
Montérégie	113 485.6
Nord-du-Québec	4 865.2
Outaouais	32 384.3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	38 907.4
Répartition initiale aux régions	**789 666,6**
Programme de subventions aux entreprises adaptées	63 831.9
Formation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport	60 000.0
Initiative ciblée pour les travailleurs âgés – Projets	15 865.6
Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique	12 500.0
Forêt – Réserve pour les régions	10 000.0
Table métropolitaine de Montréal	2 000.0
Réserve des régions	5 510.3
Réinvestissement des recouvrements	(3 000.0)
	166 707.8
Total de l'enveloppe régionale	**956 374,4**

Financement initial des régions

Répartition de base pour les mesures actives	564 465.2
Pacte pour l'emploi	80 826.4
Pacte pour l'emploi *Plus*	117 885.0
Jeunes en action (Ententes)	7 990.0
Secteur Forêt	18 500.0
Financement initial des régions	789 666.6

Prévision des sources de financement

Fonds du Québec	355 807.8
Compte d'assurance-emploi	758 134.8
Budget au Fonds de développement du marché du travail	1 113 942.6

Si les crédits et le budget indiqués devaient différer, des ajustements seront apportés à la répartition.

Les crédits incluent la contribution de 598 398 k$ de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail.

Le Pacte pour l'emploi est appuyé par l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail, qui prévoit un montant de 116 334 k$ pour l'année, desquels 107 000 k$ sont affectés aux mesures du Fonds de développement du marché du travail et 9 000 k$ à d'autres programmes.

Le Pacte pour l'emploi *Plus* est appuyé par les ententes modificatrices avec le fédéral, lesquelles prévoient un montant total de 194 585 k$ pour l'année : 130 594 k$ pour le rehaussement du financement de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et 63 991 k$ pour le Fonds de transition et de formation stratégique dans le cadre de l'Entente Canada-Québec sur le marché du travail. Un montant de 178 885 k$ est affecté au Fonds de développement du marché du travail et 15 700 k$ à d'autres programmes.

Le montant de 23 000 k$ du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles correspond au transfert de crédits de 2008-2009 pour des activités réalisées au Fonds de développement du marché du travail pour la clientèle visée.

Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi : montant anticipé du Fonds des investisseurs immigrants. Le montant affecté à la mesure par le Fonds de développement du marché du travail sera supérieur au montant anticipé.

Offices : Office franco-québécois pour la jeunesse, Office Québec-Amériques pour la jeunesse, Office Québec-Wallonie-Bruxelles pour la jeunesse.

La répartition de base aux régions pour les mesures actives inclut Contrat d'intégration au travail, Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi, Jeunes en action (soutien du revenu).

La répartition initiale aux régions inclut cette répartition de base, à laquelle s'ajoute sa part pour des interventions dans le cadre du Pacte pour l'emploi, du Pacte pour l'emploi *Plus*, du Secteur Forêt, et des ententes Jeunes en action.

Programme de subventions aux entreprises adaptées : au budget de base de 56 658,3 k$ s'ajoutent 7 173,6 k$ du Pacte pour l'emploi pour couvrir les coûts totaux de 63 831,9 k$ pour le programme.

Réinvestissement des recouvrements : en prévision des montants recouvrés qui réduiront les dépenses d'autant.

Prévision des sources de financement : le montant indiqué au Compte d'assurance-emploi correspond à la contribution de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail et des activités estimées admissibles à l'assurance-emploi pour les mesures du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi *Plus*. Toutes les autres activités sont imputées aux fonds du Québec.

ANNEXE B

Résultats préliminaires 2008-2009

1	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, participants de l'assurance-emploi	150 324
2	Nombre de participants de l'assurance-emploi en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	51 363
3	Prestations non versées par l'assurance-emploi suite à une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	179,2 M$
4	Nombre de postes vacants signalés au Service national de placement	610 000
5	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi	266 976
6	Nombre de personnes en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	123 446
7	Taux d'emploi des personnes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	52,5 %
8	Proportion des participants aux mesures de longue durée répondant aux critères de repérage des personnes à risque élevé de chômage de longue durée	73,1 %
9	Nombre de nouveaux participants aux activités de formation de base	37 614
10	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, clientèle des programmes d'assistance sociale	76 602
11	Nombre de participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale en emploi après avoir bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	29 122
12	Taux d'emploi des participants de la clientèle des programmes d'assistance sociale ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	43,4 %
13	Nombre de nouveaux participants aux interventions des services publics d'emploi, personnes immigrantes	42 690
14	Taux d'emploi des personnes immigrantes ayant bénéficié d'une intervention des services publics d'emploi	44,9 %
15	Prestations non versées par l'aide financière de dernier recours à la suite d'une intervention des services publics d'emploi visant un retour en emploi	101,1 M$
16	Nombre d'entreprises nouvellement aidées par les interventions des services publics d'emploi	9 753
17	Nombre de nouvelles ententes de qualification	4 900
18	Nombre de sorties de l'aide financière de dernier recours	55 198
19	Délai moyen de traitement des nouvelles demandes d'aide financière de dernier recours déposées à l'attribution initiale (en jours ouvrables)	8,5
20	Ratio de plaintes relatives aux services de solidarité sociale avec recommandation de modifications par 1 000 ménages	2,23
21	Pourcentage des décisions modifiées aux services de solidarité sociale à la suite d'une demande de révision	21,1 %
22	Taux d'exactitude monétaire dans le traitement administratif des dossiers actifs des services de solidarité sociale	98,0 %

NOTES

1. En période de haute comme de basse conjoncture, les emplois devenus disponibles à la suite de la création de postes ou de départs d'employées ou d'employés (départs volontaires ou mises à pied) se comptent par centaines de milliers chaque année. Quant aux difficultés de recrutement des entreprises, elles tendent en général à augmenter avec la vigueur du marché du travail.

2. La Loi sur l'aide aux personnes et aux familles, entrée en vigueur le 1er janvier 2007, remplace la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et réforme le régime québécois de sécurité du revenu.

3. Il s'agit de de l'« Entente Canada-Québec de développement du marché du travail », 1997.

4. Il s'agit de l'entente « Un partenariat actif au service de l'ensemble de la population du Québec pour un service public d'emploi performant et une action concertée en faveur du développement des compétences de la main-d'œuvre », intervenue en décembre 2005, et de l'« Entente relative aux responsabilités attribuées et aux fonctions déléguées à la Commission », conclue en février 2008.

5. Le Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant au développement de l'employabilité, adopté en 2004, témoigne de l'importance du rôle de ces organismes dans l'offre de service d'Emploi-Québec.

6. Ce caractère persistant des problèmes auxquels s'attaque le service public d'emploi exige de ce dernier qu'il soit persévérant dans ses orientations et ses stratégies, tout en les ajustant en fonction de l'évolution des problématiques du marché du travail et des clientèles, ainsi que des résultats obtenus et de leur évaluation. En effet, comme le montrent les études de l'OCDE (*Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, 2003), cela peut prendre plusieurs années avant que les interventions sur le marché du travail modifient de façon significative le comportement des individus et des entreprises dans le sens voulu. En outre, cette persévérance du service public d'emploi dans ses actions favorise la mobilisation de son réseau et de ses partenaires en vue d'une action concertée visant la résolution des problèmes retenus à des fins d'intervention.

7. Les données sur le marché du travail sont tirées de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada qui est sujette, comme toute enquête par échantillonnage, aux marges d'erreur. Elles doivent donc être interprétées avec prudence. C'est particulièrement le cas des données mensuelles, auxquelles nous devons recourir plus qu'à l'habitude cette année en raison de la rapidité des changements qui se produisent sur le marché du travail. Cela dit, l'évolution de ces données semble suffisamment claire et systématique pour croire qu'elles reflètent assez fidèlement la conjoncture récente du marché du travail. L'analyse prend en compte les données sur le marché du travail disponibles jusqu'en mars 2009.

pour croire qu'elles reflètent assez fidèlement la conjoncture récente du marché du travail. L'analyse prend

8. Sources pour le produit intérieur brut du quatrième trimestre de 2008 : Moody's Economy.com, Statistique Canada et Institut de la statistique du Québec.

9. Seulement deux des trente pays de l'OCDE ont vu leur taux d'emploi augmenter plus rapidement que celui du Québec entre 1996 et 2007 (les données de 2008 pour les pays de l'OCDE n'étaient pas disponibles au moment d'écrire ces lignes). À la suite de ce progrès notable, le taux d'emploi était en 2007 plus élevé au Québec que dans 21 des 30 pays de l'OCDE, dont les États-Unis et tous les autres pays du G7 à l'exception du Canada (en tenant compte du fait que les données sur la population active sont compilées à partir de 16 ans dans certains pays, dont les États-Unis, plutôt que de 15 ans comme au Québec et au Canada).

10. Le taux d'activité et le taux d'emploi sont compilés sur la base de la population de 15 à 64 ans, le taux de chômage sur celle de 15 ans ou plus et le taux d'assistance sociale sur celle de 18 à 64 ans. Le taux d'emploi correspond à la proportion de la population en âge de travailler qui occupe un emploi; le taux d'activité correspond à la proportion de la population en âge de travailler qui occupe un emploi ou qui en cherche un (les chômeuses et les chômeurs); le taux de chômage correspond à la proportion de la population active (personnes en emploi ou à la recherche d'un emploi) qui cherche un emploi.

11. Bien que la baisse de l'emploi soit proportionnellement moins importante au Québec, lorsqu'on prend des points de départ différents pour refléter le fait que l'emploi n'a pas commencé à diminuer partout au même moment, elle s'en approche davantage lorsqu'on compare les pertes enregistrées sur la période de quatre mois allant de décembre 2008 à mars 2009, au cours de laquelle l'emploi a amorcé son recul au Québec. Le recul de 1,4 % de l'emploi enregistré au Québec au cours de la période de quatre mois se terminant en mars 2009 se compare ainsi à des diminutions de 1,7 % en Ontario et au Canada et de 2,0 % aux États-Unis.

12. Au début de 2009, le taux de chômage était plus élevé en Ontario et aux États-Unis qu'au Québec pour la première fois depuis que des données comparables sont disponibles (janvier 1976).

13. Les dernières prévisions consultées ont été produites par la Banque Toronto Dominion (17 mars 2009), la Banque de Nouvelle-Écosse (17 mars 2009), le ministère des Finances du Québec (19 mars 2009) et Desjardins (30 mars 2009). Les prévisions de l'OCDE en date du 31 mars 2009 ont également été consultées pour le Canada.

14. Le groupe des 55 à 64 ans est celui pour lequel le Québec accuse le plus grand retard en comparaison de ses voisins immédiats (Ontario, Canada et États-Unis) et des pays de l'OCDE en général. Par rapport aux 30 pays de l'OCDE, le Québec se classait en 2007 au huitième rang (sur 31 en comptant le Québec) pour le taux d'emploi des 15 à 24 ans, au treizième rang pour le taux d'emploi des 25 à 54 ans et au dix-neuvième rang pour celui des 55 à 64 ans. Dans ce groupe d'âge, comme chez les plus jeunes, la comparaison avec les pays de l'OCDE était moins favorable en ce qui concerne les hommes (21e rang) qu'en ce qui concerne les femmes (14e rang). Le taux d'emploi des femmes demeure inférieur à celui des hommes, dans ce groupe d'âge comme dans les autres et au Québec comme ailleurs, mais sa progression s'est accélérée à la faveur de l'avancement en âge des femmes de la génération du baby-boom depuis une dizaine d'années. Le taux d'emploi des hommes de 55 à 64 ans est, à l'inverse, sensiblement plus bas qu'il ne l'était il y a une trentaine d'années. Le taux d'emploi des femmes de 55 à 64 ans est passé de 23 % en 1976 à 26 % en 1996 et à 46 % en 2008; celui des hommes de 55 à 64 ans a baissé de 71 % en 1976 à 48 % en 1996, pour remonter par la suite, et se situer à 55 % en 2008.

15. Les Québécoises et les Québécois travaillaient 32 heures par semaine en moyenne en 2007, soit moins que dans toute autre province canadienne. La moyenne canadienne se situait alors à 33,4 heures, soit un peu plus qu'aux États-Unis (32,8 heures), mais moins qu'au Japon (34,3 heures). De façon générale, le nombre moyen d'heures travaillées a diminué dans les pays de l'OCDE au fur et à mesure que la richesse augmentait. D'autres facteurs, comme l'entrée des femmes sur le marché du travail (qui travaillent en général moins d'heures que les hommes), ont aussi eu une influence à la baisse sur la moyenne des heures travaillées. Les pays de l'OCDE où les moyennes d'heures travaillées sont les plus élevées (Corée, Grèce, Hongrie, République tchèque, Pologne, Turquie et Mexique) sont d'ailleurs ceux dont le niveau de vie est le plus faible. Ces pays affichent également des taux d'activité féminins parmi les plus bas. À l'autre bout de l'échelle, plusieurs pays jouissent d'un niveau de vie plus élevé que le Québec, et très élevé dans certains cas, malgré un nombre moyen d'heures travaillées plus bas (Suisse, Autriche, Suède, Danemark, Belgique, Luxembourg, France, Allemagne, Norvège et Pays-Bas). L'Allemagne (27,6 heures), la Norvège (27,3 heures) et les Pays-Bas (26,8 heures) fermaient la marche des 30 pays membres de l'OCDE en 2007 pour le nombre moyen d'heures travaillées (sources : Statistique Canada et OCDE).

16. Selon les données de Statistique Canada, la valeur ajoutée par heure travaillée (mesure du niveau de productivité du travail) s'élevait en 2007 à 42,27 $ au Québec contre 44,45 $ au Canada et 45,65 $ en Ontario (dollars constants de 2002). Les données de l'OCDE indiquent aussi que la productivité canadienne était elle-même 19 % plus faible que celle des États-Unis en 2007. La croissance de la productivité a été particulièrement faible au Québec comme au Canada depuis l'an 2000, alors qu'elle était au contraire particulièrement forte aux États-Unis. Dans le cas du Canada, pour lequel les données sont disponibles sur une longue période, la croissance récente est la plus faible depuis le début des années 1960 (au moins). Entre 2000 et 2007, la productivité n'a augmenté que de 1,0 % par année au Canada (et à un taux similaire au Québec), alors qu'elle progressait en moyenne de 2,5 % par année aux États-Unis. L'écart qui nous sépare des États-Unis (et de plusieurs autres pays) a donc continué de se creuser ces dernières années.

17. On associe souvent, à tort, la productivité à des augmentations de l'effort physique et de la cadence de travail, de même qu'à une détérioration concomitante des conditions de travail. La productivité permet, au contraire, de produire autant avec moins d'effort ou plus avec le même effort. Elle correspond simplement à la valeur ajoutée par heure travaillée, qui dépend avant tout, de nos jours, de l'effet combiné d'une série de facteurs, dont l'utilisation de machines et de matériel de production de pointe (nouvelles technologies), la qualification de la main-d'œuvre, l'organisation de la production, la qualité des infrastructures, les conditions macroéconomiques, la structure industrielle et la capacité de profiter d'économies d'échelle, de même que la rapidité et l'efficacité du redéploiement des ressources, dont la main-d'œuvre, des activités en déclin vers celles qui sont en croissance. La comparaison entre les méthodes de production des agriculteurs du XIXe siècle et celles des agriculteurs (proportionnellement beaucoup moins nombreux) d'aujourd'hui illustre bien le concept de productivité. Nous produisons aujourd'hui beaucoup plus de biens agricoles avec infiniment moins de travailleuses et de travailleurs (et d'effort physique), et nous avons par le fait même pu libérer des ressources à consacrer à de nouvelles activités, augmentant d'autant le bassin d'entreprises et d'industries qui produisent de la richesse.

18. Sauf indication contraire, les données sur les programmes d'aide financière de dernier recours présentées dans cette section du texte se rapportent au mois de mars de chaque année.

19. Les programmes d'assistance sociale comprennent les programmes d'aide financière de dernier recours et le Programme alternative jeunesse. À l'exception des données sur le taux d'assistance sociale qui concernent l'ensemble des prestataires de ces programmes, les autres données présentées dans cette section ne concernent, pour des raisons de comparabilité dans le temps, que les prestataires d'une aide financière de dernier recours, et excluent donc les participantes et les participants au Programme alternative jeunesse. Cette exclusion n'a pas d'effet notable sur le portrait qui se dégage de l'analyse, étant donné la faible proportion des prestataires d'assistance sociale qui participent au Programme alternative jeunesse (moins de 1 %). En ajoutant ce programme, la diminution de 504 020 à 371 895 prestataires adultes d'une aide financière de dernier recours (- 26,2 %) dont il est fait mention dans le texte devient, à titre d'exemple, une diminution de 504 020 à 375 423 prestataires adultes des programmes d'assistance sociale (- 25,5 %). Par ailleurs, les programmes d'aide financière de dernier recours se divisent eux-mêmes en deux programmes, soit le Programme d'aide sociale, destiné aux personnes qui n'ont aucune contrainte à l'emploi et à la plupart de celles qui ont des contraintes temporaires à l'emploi, et le Programme de solidarité sociale, qui comprend en grande majorité des personnes présentant des contraintes sévères à l'emploi, mais qui inclut également une petite minorité de conjointes ou de conjoints sans contraintes sévères.

20. Entre 1998 et 2008, les personnes immigrantes ont vu leur part de l'ensemble des prestataires adultes d'une aide financière de dernier recours s'accroître, passant de 13,6 % à 16,7 % (ces chiffres excluent les revendicatrices et revendicateurs de statut de réfugié, qui représentaient 2,7 % de l'ensemble des prestataires adultes en mars 2008). L'augmentation est plus marquée dans le cas des personnes immigrantes sans contraintes à l'emploi. Entre 1996 et 2006, la proportion de personnes immigrantes est passée de 12,9 % à 17,1 % parmi l'ensemble des prestataires, et de 14,7 % à 23,2 % parmi ceux et celles sans contraintes à l'emploi (moyennes annuelles). Ces données détaillées ne sont pas disponibles pour 2008.

21. En comparaison du taux de chômage des Québécoises et des Québécois nés au Canada (6,6 %), le taux de chômage de l'ensemble des personnes immigrantes était presque deux fois plus élevé (11,1 %) en 2008 et celui des personnes immigrantes récentes (cinq ans ou moins) pratiquement trois fois plus élevé (18,1 %). Les difficultés d'intégration au marché du travail des personnes immigrantes s'expliquent notamment par la non-reconnaissance des compétences et des diplômes obtenus à l'étranger, l'absence d'expérience de travail nord-américaine, la méconnaissance du français, l'absence de réseau social ou l'existence de pratiques discriminatoires.

22. Selon les données de l'année 2007, qui sont les dernières dont on dispose pour les comparaisons interprovinciales du taux d'assistance sociale.

23. En 2007, les exportations vers les autres provinces correspondaient à 19,7 % du produit intérieur brut du Québec et celles vers les autres pays, à 31,3 % (pour un total de 51 %).

24. La baisse de la demande intérieure est la principale cause du repli de l'économie québécoise observé au dernier trimestre de 2008. Une étude récente de Statistique Canada indique à ce propos que « … la gravité d'une récession au Canada est habituellement déterminée par l'évolution de la demande intérieure et non par les exportations » (P. Cross, « Les répercussions des récessions aux États-Unis sur le Canada », *L'Observateur économique canadien*, mars 2009).

25. En 2001, alors que les exportations correspondaient à 61 % du produit intérieur brut du Québec, la part des emplois liée aux exportations s'élevait à 31,4 % (19,2 % pour le commerce international et 12,1 % pour l'interprovincial), selon une étude réalisée en 2003 (Institut de la statistique du Québec et ministère du Développement économique et régional, *Impact économique des exportations québécoises – années 1990, 1997 et 2001*, octobre 2003). Le pourcentage du produit intérieur brut auxquelles correspondent les exportations est toutefois tombé de 61 % en 2001 à 51 % en 2007, dans une très grande mesure en raison de la chute des exportations à l'étranger. Dans l'hypothèse où la part des emplois liée aux exportations aurait diminué dans les mêmes proportions, elle aurait été de 26,6 % en 2007 (exportations vers les autres pays et les autres provinces combinées). L'écart entre le poids des exportations par rapport au produit intérieur brut (50 %-60 %) et à l'emploi (25 %-30 %) tient au fait qu'une part importante du contenu des exportations provient en réalité de l'étranger (matières premières, produits semi-finis, etc.), ainsi qu'à une productivité moyenne de la production exportée plus élevée que celle de la production qui ne l'est pas.

26. Une hausse du protectionnisme chez les partenaires commerciaux est un autre facteur difficilement contrôlable qui peut réduire la compétitivité des entreprises.

27. L'amélioration de la productivité présente donc plusieurs avantages pour le Québec : 1) dans un contexte de vieillissement rapide de sa population, elle constitue le principal moyen pour améliorer le niveau de vie tout en conservant des horaires de travail qui favorisent la conciliation travail-famille, en réduisant les pressions que ce vieillissement occasionnera sur les finances publiques et en maintenant, par le fait même, la capacité du gouvernement à financer ses programmes, notamment sociaux; 2) elle est le seul moyen qui permette d'assurer la compétitivité des entreprises et leur capacité à préserver et à créer des emplois, tout en assurant le maintien et l'amélioration de la rémunération et de la qualité des emplois pour les travailleuses et les travailleurs; 3) en permettant de produire plus de richesse pour une quantité de travail donnée, elle offre finalement la seule façon satisfaisante de concilier l'augmentation prévisible des besoins de main-d'œuvre et la réduction, qui semble inévitable, de la population d'âge actif d'ici quelques années; bref, d'éviter les pénuries de main-d'œuvre que le vieillissement pourrait autrement occasionner.

28. Voir notamment à ce propos *L'investissement au Québec : on est pour*, rapport du Groupe de travail sur l'investissement des entreprises, mars 2008.

29. L'OCDE a déjà établi que la forte proportion de personnes sans diplôme est le principal problème du Canada en matière de formation et de qualification de la main-d'œuvre (*Études économiques de l'OCDE, Canada*, octobre 2004). Or, bien qu'elle ait diminué sensiblement avec les années, comme partout ailleurs, la proportion de la population sans diplôme demeure sensiblement plus élevée au Québec que dans le reste du Canada, même chez les plus jeunes. Pour l'ensemble de la population de 25 à 64 ans, la proportion de personnes sans diplôme s'élevait à 17,9 % au Québec en 2007 contre 12,0 % en Ontario et 14,2 % dans l'ensemble du Canada.

30. Selon les données de l'OCDE et de Statistique Canada, la proportion de la population québécoise de 25 à 64 ans qui est titulaire d'au moins un diplôme d'études collégiales est plus élevée que dans 29 de 30 pays de l'OCDE (seule la moyenne canadienne est plus élevée). Les données du recensement de 2006 indiquent par ailleurs que le Québec a la plus forte proportion de diplômées et de diplômés de la formation professionnelle au Canada, et que c'est aussi la seule province où cette proportion est plus élevée chez les jeunes (de 25 à 34 ans) que chez les personnes plus âgées (de 55 à 64 ans). Les données de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada indiquent finalement que la proportion de la population québécoise de 25 à 64 ans qui possède au moins un diplôme d'études postsecondaires (formation professionnelle, collégiale ou universitaire) est passée de 36,8 % en 1990 à 62,2 % en 2008, un bond de 1,3 million de personnes diplômées.

31. Cet indicateur ainsi que le suivant est une des cibles de l'Entente Canada-Québec relative au marché du travail. Ils sont intégrés cette année dans le plan d'action d'Emploi-Québec afin de refléter les effets anticipés du Pacte pour l'emploi *Plus*.

32. La hausse de 26 000 de la cible est la somme de deux composantes : 1) une augmentation de 20 000 du nombre de nouveaux participants et participantes associée à la hausse prévue au cours de 2009 de 20 % (51 000) du nombre mensuel moyen de prestataires actifs de l'assurance-emploi aptes au travail, à taux de participation constant (39 %); la prévision de la hausse de 51 000 prestataires actifs de l'assurance-emploi aptes au travail est fondée sur une prévision d'augmentation du nombre de chômeuses et de chômeurs de 60 000 et sur un ratio prestataires actifs de l'assurance-emploi aptes au travail /chômeurs de 85 %; 2) une augmentation de 6 000 nouveaux participants et participantes associée à une augmentation du taux de participation des participantes et des participants de l'assurance-emploi aux interventions d'Emploi-Québec, entre autres en raison des annonces du Pacte pour l'emploi *Plus*.

33. La prévision des retours en emploi pour 2008-2009 est fondée sur les résultats de décembre 2008. La cible pourra être révisée en septembre prochain si le résultat se révèle trop différent de la prévision. La cible de retours en emploi est établie en supposant que les participantes et les participants retourneront en emploi en 2009-2010 dans la même proportion que celle observée en 2008-2009.

34. La hausse de la cible s'explique par l'augmentation significative à laquelle on s'attend en 2009-2010 du nombre de participantes et de participants qui sont des prestataires actifs de l'assurance-emploi, une hausse qui a déjà commencé à se manifester au premier trimestre de 2009.

35. La conjoncture difficile qui s'annonce pour 2009 ne change rien, bien entendu, au caractère incontournable de cet objectif, mais risque de le rendre plus difficile à atteindre pour un temps.

36. Cette faiblesse relative du taux d'emploi s'étend même, dans les deux cas (personnes immigrantes et personnes de 55 ans ou plus), aux personnes les plus scolarisées.

37. La clientèle des programmes d'assistance sociale est composée des prestataires d'une aide financière de dernier recours et des participantes et des participants au Programme alternative jeunesse. Les programmes d'aide financière de dernier recours comprennent les prestataires de l'aide sociale (sans contraintes à l'emploi ou ayant une contrainte temporaire à l'emploi) et les prestataires de la solidarité sociale (ayant une contrainte sévère à l'emploi).

38. Afin de laisser à ses directions régionales suffisamment de temps pour établir leurs cibles et celles de leurs centres locaux d'emploi et pour produire le volet Emploi de leur plan d'action régional, qu'elles doivent livrer le 15 février en vue d'un dépôt à la Commission des partenaires du marché du travail, Emploi-Québec doit établir ses cibles au plus tard au début de décembre pour l'année suivante. L'information dont elle dispose alors sur les principaux éléments déterminant ses cibles est donc incomplète, qu'il s'agisse de ses résultats de l'année courante, des ressources dont elle disposera ou des prévisions économiques pour la prochaine année. Les cibles pourront par conséquent être révisées au mois de septembre suivant, au moment où Emploi-Québec connaîtra avec précision ses résultats de l'année précédente, les ressources dont elle disposera pour l'année courante et la situation courante du marché du travail. Bien qu'elle ne soit pas soumise à l'obligation de dépôt à la Commission des partenaires du marché du travail pour le volet Solidarité sociale, Emploi-Québec a choisi d'adopter la même procédure pour les deux volets afin de permettre la production d'un plan d'action intégré.

39. Les résultats préliminaires 2008-2009 sont présentés à l'annexe B. Les cibles 2008-2009 tiennent compte du Pacte pour l'emploi.

40. Les cibles 2009-2010 tiennent compte du Pacte pour l'emploi et du Pacte pour l'emploi *Plus*.

41. La cible 2009-2010 est maintenue à son niveau de 2008-2009 en dépit de la baisse de l'emploi prévue pour 2009.

42. Les personnes à risque de chômage prolongé sont des personnes « avec ou sans soutien (public) du revenu, en emploi ou sans emploi qui, en l'absence d'une intervention d'Emploi-Québec, courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger ». Cette période peut être plus ou moins longue. Le chômage est dit de longue durée lorsque sa durée est égale ou supérieure à 52 semaines; on parle autrement de chômage de courte durée. Parmi les travailleuses et les travailleurs en emploi, ceux et celles qui sont faiblement scolarisés et faiblement qualifiés sont particulièrement à risque de chômage de longue durée. Ces travailleuses et ces travailleurs courent un risque plus élevé d'être mis à pied que les autres et, une fois en chômage, de voir la durée de leur chômage s'étendre sur une longue période. Par ailleurs, le taux de formation en emploi de ces travailleuses et de ces travailleurs est faible.

43. Il s'agit notamment d'éviter que les interventions ne conduisent au va-et-vient des personnes d'un régime d'indemnisation du chômage à l'autre et d'une mesure à l'autre.

44. Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 1 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail ».

45. Service Canada a été créé en 2005 afin que la population puisse accéder plus rapidement et plus facilement aux programmes et aux services du gouvernement du Canada. En matière d'emploi, Service Canada administre notamment la partie I (indemnisation) de la Loi sur l'assurance-emploi. Cette responsabilité ainsi que certains programmes d'emploi relevaient auparavant du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences du Canada, aujourd'hui fusionné avec celui du Développement social Canada pour former le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada.

46. La hausse de 26 000 de cette cible est en cohérence avec les annonces du Pacte pour l'emploi *Plus* qui font état de 25 870 nouveaux participants et participantes de plus en 2009-2010 et de 35 938 de plus en 2010-2011.

47. La cible 2009-2010 est établie en cohérence avec les cibles 5 et 7. Elle correspond au produit du nombre prévu de personnes participant aux interventions d'Emploi-Québec qui termineront leur participation en 2009-2010 par la cible de taux d'emploi de ces participantes et participants en 2009-2010. L'augmentation de la cible (+ 11 951) par rapport à la cible de 2008-2009 est la somme de deux composantes, soit : 1) une hausse de 1 607 associée au fait qu'il était prévu que le plein effet de l'augmentation de la cible de nouveaux participants et participantes attribuable au Pacte pour l'emploi (+ 15 000) en 2008-2009 sur la cible d'insertions en emploi ne se manifesterait qu'en 2009-2010, étant donné que seulement 80 % de ces 15 000 nouveaux participants et participantes additionnels termineraient leur participation en 2008-2009; 2) une hausse de 10 344 correspondant à l'augmentation de la cible de nouveaux participants et participantes.

48. La cible 2009-2010 est maintenue à son niveau de 2008-2009 en dépit de la baisse de l'emploi prévue pour 2009.

49. Ces stratégies contribuent à la concrétisation du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à la réalisation des orientations n° 1 et n° 3 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Favoriser la participation du plus grand nombre de personnes au marché du travail » et « Lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale et économique des citoyennes et des citoyens les plus démunis ».

50. Les éléments de stratégie présentés ici sont principalement les éléments de stratégie nouveaux ainsi que ceux introduits pour la période 2008-2011 dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

51. Une première entente a été conclue en 2004. La nouvelle entente a été signée en septembre 2008 et comporte quatre axes d'intervention : 1) le recrutement et la sélection des candidats à l'immigration permanente et temporaire et l'arrimage avec les besoins de main-d'œuvre; 2) l'intégration en emploi des nouveaux arrivants et des personnes des minorités visibles; 3) le soutien et la sensibilisation des employeurs pour favoriser l'intégration et le maintien en emploi des nouveaux arrivants et des personnes des minorités visibles; 4) la régionalisation de l'immigration.

52. La cible est conforme à celle établie par le plan d'action découlant de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Conformément à ce plan arrivé à échéance en mai 2007, cette cible de 32 000 correspond au résultat de 2001-2002 majoré de 2 000 pour 2002-2003 et de 4 000 pour les années subséquentes. Cette cible pourra faire l'objet d'une révision à l'occasion du renouvellement de ce plan d'action.

Les activités de formation de base incluent : la francisation, préalable à la formation professionnelle, l'alphabétisation, la formation générale secondaire, la formation professionnelle secondaire, les services d'insertion socioprofessionnelle, les services d'insertion et les métiers semi-spécialisés. Sont exclues les activités suivantes : la formation générale préuniversitaire, la formation technique collégiale, la formation universitaire, les entreprises d'entraînement, la formation linguistique, l'orientation et la préparation à l'emploi.

53. La cible 2009-2010 est établie en cohérence avec les cibles 10 et 12. Elle correspond au produit du nombre prévu de participantes et de participants aux interventions d'Emploi-Québec qui termineront leur participation en 2009-2010 par la cible de taux d'emploi de ces participantes et participants en 2009-2010. La hausse de la cible en 2009-2010 est attribuable au fait que la cible de 2008-2009 avait été établie en considérant qu'une partie des 12 000 nouveaux participants et participantes parmi la clientèle des programmes d'assistance sociale additionnels prévus par le Pacte pour l'emploi en 2008-2009 ne termineraient leur participation qu'en 2009-2010.

54. La cible 2009-2010 est maintenue à son niveau de 2008-2009 en dépit de la baisse de l'emploi prévue pour 2009.

55. La hausse de la cible en 2009-2010 est attribuable au fait que la cible de 2008-2009 avait été établie en considérant qu'une partie des 12 000 nouveaux participants et participantes de la clientèle des programmes d'assistance sociale additionnels prévus par le Pacte pour l'emploi en 2008-2009 ne termineraient leur participation qu'en 2009-2010.

56. Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 2 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité ».

57. Ces stratégies contribuent notamment à la réalisation de l'orientation n° 2 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Soutenir la capacité d'adaptation des entreprises aux changements pour accroître leur productivité ».

58. On peut consulter cette politique à l'adresse suivante :

http://www.cpmt.gouv.qc.ca/publications/index.asp

59. Rappelons que cette cible a été majorée de 1 600 en 2008-2009 à la faveur du Pacte pour l'emploi. En cohérence avec les annonces du Pacte pour l'emploi *Plus*, l'augmentation de la cible en 2009-2010 est associée à une augmentation de 44 % des interventions en entreprises au titre des services-conseils (approche proactive), de 10 % au titre de la mesure Concertation pour l'emploi et de 20 % au titre du volet Entreprises de la Mesure de formation de la main-d'œuvre. Les augmentations du nombre d'interventions sont respectivement de 2 042, 490 et 1 240, pour un total de 3 772, ce qui correspond à un ratio de 1,8 intervention par entreprise pour 2 095 entreprises de plus.

60. Cet indicateur remplace celui du nombre de nouvelles ententes de qualification.

61. Cette cible remplace la cible de nouvelles ententes de qualification. Cette dernière a été augmentée de 1 000 en 2008-2009 pour tenir compte de l'effet du Pacte pour l'emploi. Ces 1 000 ententes additionnelles devaient résulter des effets envisagés des services d'évaluation et de reconnaissance des compétences sur le recours au Programme d'apprentissage en milieu de travail comme moyen pour soutenir les personnes dans l'acquisition de compétences manquantes. Il avait de plus été prévu de remplacer l'indicateur du nombre de nouvelles ententes de qualification par un indicateur qui rend mieux compte de l'atteinte des objectifs de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et du Pacte pour l'emploi en matière de qualification de la main-d'œuvre. Le plan d'action de 2009-2010 introduit ce nouvel indicateur, intitulé *Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre*, pour lequel la cible retenue demeure la même que l'an dernier, soit 5 500.

62. Ce plan découle de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002. L'application de ce plan incombe au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale au nom du gouvernement du Québec. La Loi vise à guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté. Le gouvernement du Québec s'est d'ailleurs fixé pour objectif que, d'ici à 2013, le Québec soit l'une des nations industrialisées où l'on compte le moins de personnes pauvres. Le Plan est une stratégie composée d'un ensemble d'actions mises en œuvre par le gouvernement, ses partenaires socioéconomiques, les collectivités régionales et locales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la société. Ces actions doivent permettre d'intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale pour que chaque personne puisse disposer du soutien et de l'appui nécessaires à l'atteinte de son autonomie.

63. La gestion du Programme alternative jeunesse est confiée aux services publics d'emploi.

64. Il s'agit du Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière, du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement dans les régions ressources, du Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, hors des régions ressources, des secteurs du textile et du vêtement ainsi que du programme Soutien financier aux mineures enceintes.

65. La hausse de la cible en 2009-2010 est attribuable au fait que la cible de 2008-2009 avait été établie en considérant qu'une partie des 12 000 nouveaux participants et participantes parmi la clientèle des programmes d'assistance sociale additionnels prévus par le Pacte pour l'emploi en 2008-2009 ne termineraient leur participation qu'en 2009-2010.

66. Depuis le 1er janvier 2009, les prestations d'aide sociale sont pleinement indexées, au même titre que celles de solidarité sociale.

67. Le terme citoyen est utilisé ici au sens large, c'est-à-dire qu'il inclut les entreprises.

68. Ces actions contribuent également à la concrétisation de l'orientation n° 5 du Plan stratégique 2008-2011 du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, « Créer un environnement de travail stimulant pour le personnel et moderniser l'offre de service ».

69. Voir la note 4.

70. Les cibles 19 à 22 concernent spécifiquement les services de solidarité sociale.

71. Une participante ou un participant de l'assurance-emploi est une personne en chômage pour laquelle une période de prestations de l'assurance-emploi a été établie au cours des 48 derniers mois (60 mois dans le cas des congés parentaux).

72. Voir la note 38.



Emploi et Solidarité sociale
Québec